



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

(Programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	
A. Organes directeurs	13
B. Direction exécutive et administration	20
C. Programme de travail	24
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	26
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	32
3. Politiques sociales et développement social	41
4. Développement durable	49
5. Statistiques	56
6. Population	61
7. Développement mondial : tendances questions et politiques	64
a) Bureau des politiques et de la planification du développement	69

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/58/6/Rev.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6 (A/57/6/Rev.1)*.



b) Groupe du suivi et de l'évaluation économiques	70
8. Administration publique, financement et développement	70
9. Exploitation écologiquement viable des forêts.....	75
10. Financement du développement.	79
Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	85
D. Appui au programme.....	86
Annexe	
Produits récurrents qui ne seront pas exécutés durant l'exercice biennal 2004-2005	91

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

(Programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 9.1 Le programme de travail au titre de ce chapitre s'inscrit dans le cadre du programme 7 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 et sera exécuté par le Département des affaires économiques et sociales.
- 9.2 Au paragraphe 4 de la section I de sa résolution 57/282, l'Assemblée générale a pris note des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination tendant à ce que le Secrétaire général propose des révisions au programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan à moyen terme, de façon à tenir compte de l'examen, à la cinquante-septième session de l'Assemblée, des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable et a prié le Secrétaire général de lui soumettre ces révisions pour examen à sa cinquante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité à sa quarante-troisième session. Au paragraphe 6 de la section I de la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, étant donné que le temps manquait pour apporter de nouvelles révisions au plan à moyen terme à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, d'établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005 relatives au programme 7 du plan à moyen terme conformément aux recommandations formulées par le Comité à sa quarante-deuxième session et aux autres textes pertinents adoptés par les organes délibérants. Conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale, les révisions au programme 7 du plan à moyen terme sont soumises à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination tandis que le programme décrit ci-après a été établi compte tenu de ces révisions.
- 9.3 Le programme vise globalement à renforcer la coopération internationale en faveur du développement pour éliminer la pauvreté et promouvoir la croissance économique et le développement durable. Ces dernières années, la coopération internationale pour le développement a dû faire face à de nouveaux défis. L'hétérogénéité des effets de la mondialisation, et la difficulté qu'éprouvent les pays en développement à réagir face à des forces qui échappent totalement à leur contrôle, sont autant de nouveaux arguments en faveur d'une coopération multilatérale ouverte sur l'avenir, s'attaquant aux maux chroniques du développement et donnant aux pays en développement les moyens de tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre la mondialisation. Il devient également manifeste que la nécessité de parer aux problèmes politiques et humanitaires les plus pressants ne doit pas détourner l'attention des objectifs de développement à long terme et que ce n'est qu'en s'attaquant aux racines économiques et sociales des crises que la communauté internationale trouvera des solutions durables permettant d'éviter que ces crises se reproduisent.
- 9.4 Dans les années 90, les conférences et sommets des Nations Unies, le Sommet du Millénaire, la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable ont tracé le cadre général d'une relance des actions de la communauté internationale, dont l'objectif est d'instaurer un environnement porteur, orienté vers l'élimination de la pauvreté, et la recherche d'une croissance économique vigoureuse et du développement durable. Pour cela, il est essentiel de réaliser une plus grande cohérence des politiques aux niveaux national et international. Maintenir ensuite cette cohérence sera une dimension cruciale des actions menées pour promouvoir l'application efficace des textes issus de ces conférences et sommets – actions qui seront au coeur des travaux des Nations Unies dans le domaine économique et social au

cours du prochain exercice biennal. Ainsi, l'accent mis sur l'application des textes issus des conférences et des sommets, les changements dans l'orientation des programmes et dans les méthodes de travail que cela suppose, seront les éléments déterminants du programme de travail du Département au cours de l'exercice biennal 2004-2005, et des interactions de ce programme avec ceux des autres entités économiques et sociales de l'ONU et de l'ensemble du système des Nations Unies.

- 9.5 Dans la poursuite des objectifs de développement convenus une attention particulière sera accordée à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et aux éléments connexes des programmes d'action des conférences internationales qui sont du ressort du Département, ainsi qu'au suivi efficace de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable. Les mandats et les priorités issus de ces conférences, et la nécessité d'assurer, à la demande du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, le suivi intégré et coordonné de l'application des textes issus des conférences et des sommets, fait peser sur le programme des responsabilités accrues. Il lui faut notamment fournir aux États Membres des analyses macroéconomiques, statistiques et démographiques ainsi que les informations susceptibles d'étayer l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques cohérentes et efficaces et aider la communauté internationale à coordonner l'ensemble de ses actions.
- 9.6 Compte tenu de la nouvelle importance donnée à l'exécution, les services consultatifs du Département, appuyés par les unités de recherche et de formation, aideront les gouvernements qui en font la demande à formuler, dans le cadre de leurs politiques nationales, des stratégies de développement et à renforcer leurs capacités en vue de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des conférences des Nations Unies. Pour ce faire, les services consultatifs du Département coordonneront leurs activités plus étroitement avec celles des autres programmes, fonds et entités des Nations Unies, au niveau des pays, dans le cadre du réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les résultats des travaux de ces services consultatifs viendront enrichir les études analytiques du Département.
- 9.7 Dans le contexte de l'établissement du présent projet de budget-programme, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, convoqué par le Secrétaire-général adjoint aux affaires économiques et sociales, a procédé à un examen concerté des programmes des 10 groupes d'activités sur lesquelles porte l'ensemble du budget-programme. Cet examen a confirmé que les entités membres du Comité exécutif évaluaient généralement de la même façon les attentes des États Membres, les défis futurs et les nouvelles priorités. Il a contribué à promouvoir un esprit de coopération de même qu'une compréhension commune de la contribution que pouvaient apporter les Nations Unies dans le domaine économique et social, et a donné aux dirigeants des différentes entités des Nations Unies un outil supplémentaire pour mieux aligner les activités sur les priorités établies par la Déclaration du Millénaire et par les conférences et sommets mondiaux. De ce fait, les entités économiques et sociales des Nations Unies sont mieux informées de leurs travaux respectifs, et ont pris conscience, en particulier, de la nécessité de renforcer la collaboration entre les entités régionales et les entités mondiales, et apprécient mieux la place de chacune des entités dans le projet commun. Contribuant à la cohérence des activités qui sont proposées dans le budget-programme, cet examen devrait par ailleurs conduire à une collaboration plus systématique et à une plus grande efficacité globale dans l'exécution de ces activités.
- 9.8 Les activités que doit mener le Département reflètent les responsabilités qui incombent au Secrétariat de fournir un appui technique à l'Assemblée générale, en particulier aux Deuxième et Troisième Commissions, au Conseil économique et social et aux organes subsidiaires compétents,

conformément à leurs résolutions et décisions relatives à la coopération économique internationale, et compte tenu de la nouvelle importance qu'accordent ces organes à la suite à donner et à l'application intégrée et coordonnée des décisions des conférences des Nations Unies.

- 9.9 À ce propos, le Département continuera d'aider le Secrétaire général à accroître la cohérence des politiques de gestion des activités économiques et sociales de l'Organisation et à inciter les organismes des Nations Unies à mieux coordonner leurs politiques et programmes. Le Département s'efforcera d'accroître son appui au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales en sa qualité de Président du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et d'Administrateur du programme du Compte pour le développement ainsi que pour le renforcement de la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies.
- 9.10 Conformément aux indications que contient le rapport du Secrétaire général « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) et à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, le programme proposé comprend plusieurs modifications importantes, s'inscrivant dans la ligne des priorités énoncées dans le plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, et qui ont pour objectif de recentrer les activités et les ressources en fonction des priorités énoncées dans la Déclaration du Millénaire et des textes issus des grandes conférences internationales, témoignant ainsi de l'importance renouvelée qui est accordée à l'intégration de l'exécution.
- 9.11 Ce recentrage vise à donner au Département un rôle moteur en matière de politique du développement et, selon l'objectif fixé par le Secrétaire général et à renforcer ses capacités de gérer tout l'éventail des domaines thématiques et des responsabilités qui lui sont confiées. L'un des éléments clefs de ce réajustement est la création de trois bureaux centraux, relevant directement du Secrétaire général adjoint, renforçant ainsi l'appui direct dont bénéficie le chef du Département tant dans l'exercice de ses fonctions de coordination des politiques vis-à-vis des organes intergouvernementaux centraux que dans ses relations avec le bureau du Secrétaire général et les directeurs des programmes et entités des Nations Unies, en particulier dans le contexte des travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Les trois bureaux auront les responsabilités ci-après, distinctes, mais se renforçant mutuellement :
- a) Le nouveau **Bureau de l'élaboration et de la planification des politiques de développement** regroupera les fonctions d'analyse des politiques de développement et de conseil et les fonctions de planification stratégique et d'élaboration de politiques cohérentes au sein du Département, pour l'ensemble des secteurs économiques et sociaux, conformément à la décision 17 du rapport du Secrétaire général. Ce bureau est chargé de l'analyse intersectorielle de la politique du développement, et notamment de l'établissement des principaux documents de politique générale et des documents destinés aux organes délibérants, qui traitent des grandes questions du développement. En outre, le bureau sera chargé de la coordination des politiques et de l'interface au sein du Département et du Secrétariat. Il assurera notamment le secrétariat technique du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et veillera à établir une collaboration plus étroite avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité exécutif pour la paix et la sécurité, et d'autres groupes du Secrétariat chargés de questions relatives au développement, à la paix et la sécurité. Une autre mission importante de ce bureau sera d'aider à la coordination de la production des publications vedettes du Département en faisant appel aux compétences du Département dans les différents domaines et aux dispositifs de coopération institués entre ses divisions;
 - b) Le nouveau **Bureau du financement du développement** (conformément aux résolutions 57/272 et 57/273 de l'Assemblée générale) disposera d'une capacité exclusivement consacrée aux activités de suivi de la Conférence sur le financement du développement, des aspects

financiers des textes issus d'autres grandes conférences des Nations Unies et à la collaboration avec les parties prenantes institutionnelles et autres. Au sein du Secrétariat de l'ONU, il servira de point de liaison pour l'application générale des décisions du Consensus de Monterrey, fournira un appui pour les processus intergouvernementaux connexes, et regroupera les travaux du Département en matière de financement du développement, y compris la fiscalité;

- c) Le **Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination** (ancienne Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) continuera de contribuer à la coordination des politiques à l'échelon central et sera chargé d'orienter et d'appuyer les processus intergouvernementaux et interorganisations connexes déjà amorcés de façon à assurer le suivi intégré des conférences mondiales.
- 9.12 La Sous-Secrétaire générale du Département et Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme continuera d'assumer ses fonctions à l'échelle du système, en veillant notamment aux progrès réalisés au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et aux autres secrétariats du système des Nations Unies, quant à l'intégration des questions relatives à l'égalité des femmes dans tous les secteurs et à l'amélioration de la condition des femmes au Secrétariat. Elle fera directement rapport au Secrétaire général sur ces questions. Elle continuera en outre de diriger la Division de la promotion de la femme et sera chargée d'orienter les travaux du Département dans le domaine de l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes.
- 9.13 Les autres divisions fonctionnelles du Département seront restructurées en deux groupes, relevant chacun directement d'un sous-secrétaire général, qui seront chargés respectivement de l'analyse des données et de l'information et de l'appui aux processus intergouvernementaux dans les domaines d'activités qui sont du ressort du Département ainsi que des responsabilités opérationnelles connexes. Le regroupement des divisions sous la direction des sous-secrétaires généraux, de même que la création des trois bureaux décrite ci-dessus, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la gestion et de la cohérence des politiques au Département et de sa contribution à l'exécution intégrée des éléments de la Déclaration du Millénaire et des décisions issues des conférences internationales qui sont de son ressort. Les sous-secrétaires généraux collaboreront étroitement avec les trois bureaux centraux dans l'exercice de leurs responsabilités en matière d'élaboration des politiques et de gestion.
- 9.14 Le premier groupe, dirigé par un nouveau sous-secrétaire général, dont le poste sera créé conformément à la décision 16 du rapport du Secrétaire général « Renforcer l'ONU : programme pour aller plus loin dans le changement (A/57/387) » comprendra un groupe de suivi et d'évaluation économique (provenant de l'actuelle Division de l'analyse des politiques de développement), la Division de statistique, et la Division de la population. Le second groupe, dirigé par l'actuel Sous-Secrétaire général, qui est également Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat et supervise la coordination d'ensemble des activités de coopération technique, comprendra la Division du développement durable, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, la Division des politiques sociales et du développement social (y compris la nouvelle Instance permanente sur les questions autochtones, et la Division de l'administration publique et de la gestion du développement (ancienne Division de l'économie et de l'administration publiques).
- 9.15 Afin de renforcer la capacité du Département, par l'intermédiaire du premier groupe, dans le domaine du suivi et de l'évaluation, la Division de statistique intensifiera son appui en ce qui concerne le suivi, à l'échelle mondiale, de la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. Conformément au paragraphe 39 du rapport du Secrétaire général sur la réforme, qui souligne qu'il est de plus en plus important de prendre en compte les migrations internationales dans toute action relative aux effets de la mondialisation, les capacités de la

Division de la population seront renforcées en matière de suivi des tendances démographiques et d'analyse des politiques démographiques.

- 9.16 Pour ce qui est du second groupe, les textes issus du récent Sommet mondial sur le développement durable et l'accent mis sur l'application du Plan de Johannesburg orienteront les travaux du Département dans ces domaines. Les conséquences qui en découleront sur le plan de l'organisation et des programmes seront précisées lors de la onzième session de la Commission du développement durable. Compte tenu de la nécessité d'améliorer l'application des textes issus du Sommet au niveau national, ces domaines resteront l'un des deux grands pôles de concentration de services consultatifs et d'activités d'appui connexes fournis par le Département. La Division du développement durable est en particulier dotée d'une capacité de services consultatifs importants dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des stratégies de développement durable, qui sera entièrement intégrée aux travaux d'ensemble de la Division en ce qui concerne le suivi du plan d'exécution.
- 9.17 L'autre pôle de concentration des services consultatifs et autres activités est actuellement mis en place à la Division de l'administration publique et de la gestion du développement (ancienne Division de l'économie et de l'administration publiques) qui adoptera une approche à la fois plus sélective et plus intégrée dans l'appui qu'elle apportera aux pays en développement pour la gestion de leur développement, y compris dans le domaine des politiques économiques et sociales et de l'administration électronique.
- 9.18 La Division des politiques sociales et du développement social renforcera également ses capacités d'appui politique et fonctionnel à la Commission du développement social, et adoptera une approche plus intégrée en matière d'inclusion sociale. Dans le même sens, comme l'a souligné le Secrétaire général au paragraphe 39 de son rapport, il est nécessaire que l'ONU, conformément au mandat donné par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid, intensifie ses travaux sur le vieillissement. À cet effet, il est proposé de transférer à la Division un petit nombre de postes actuellement affectés à d'autres sous-programmes. Les travaux sur le problème des handicapés seront également intensifiés.
- 9.19 En outre, conformément à la proposition faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/191, un secrétariat du Forum des Nations Unies sur les questions autochtones a été créé au Département des affaires économiques et sociales; il relève directement du Directeur de la Division de la politique sociale et du développement.
- 9.20 Une des priorités de l'Organisation, en particulier dans le contexte de l'application des textes issus des grandes conférences mondiales et des objectifs du Millénaire en matière de développement, est le renforcement des relations avec la société civile. Le Département entend contribuer à cet effort, non seulement en mettant au point des modalités visant à favoriser davantage la participation de la société civile aux processus intergouvernementaux, mais aussi en veillant à rationaliser et à mieux coordonner l'action menée par les différentes divisions du Département, en collaboration avec les organisations non gouvernementales et la société civile.
- 9.21 Le projet de budget-programme prévoit des dépenses non renouvelables au titre de l'examen et de l'évaluation du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. S'agissant de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement, au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le processus intergouvernemental ne s'est pas encore prononcé. Si des décisions ayant des conséquences pour le programme de travail et les crédits nécessaires devaient être prises, le Secrétaire général porterait ces décisions et leurs incidences à l'examen des organes délibérants compétents, conformément aux procédures établies.

9.22 Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du programme pour l'exercice biennal 2004-2005, ainsi que les ressources nécessaires, sont présentés de manière détaillée aux rubriques Programme de travail et Direction exécutive et administration. Le cadre général de ces réalisations escomptées et indicateurs de succès est exposé au tableau 9.1.

Tableau 9.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Organes directeurs		
B. Direction exécutive et administration	6	10
C. Programme de travail		
1. Coordination des politiques et appui aux activités du Conseil économique et social	4	5
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	7	15
3. Politiques sociales et développement social	5	9
4. Développement durable	9	12
5. Statistiques	6	9
6. Population	2	2
7. Développement mondial : tendance, questions et politiques		
a) Bureau des politiques et de la planification du développement	3	4
b) Groupe du suivi et de l'évaluation économiques	2	2
8. Administration publique, finances et développement	6	6
9. Gestion écologiquement viable des forêts	5	5
10. Financement du développement	5	6
Total	60	85

9.23 Le montant global des ressources demandées pour ce chapitre est de 127 943 600 dollars, soit une augmentation de 4 291 400 dollars (soit 3,4 %). Les changements indiqués dans le tableau 9.4 se résument de la manière suivante :

- a) Organes directeurs : une diminution de 664 200 dollars, résultat net d'une série de réductions compensées en partie seulement par d'autres ressources supplémentaires. Les principales réductions sont dues à la suppression des fonds alloués au titre de l'ancien Comité de l'énergie et des ressources naturelles, à la réduction des honoraires versés aux membres du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la diminution des ressources liées à la préparation des grandes conférences, notamment la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et le Sommet mondial pour le développement durable. Les augmentations qui compensent partiellement ces réductions sont liées à la prolongation des sessions du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, au transfert de l'Instance permanente sur les questions autochtones du chapitre 24 (Droits de l'homme) et à l'allocation de nouveaux crédits pour préparer le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;
- b) Direction exécutive et administration : une diminution de 198 600 dollars, s'expliquant par :
 - i) une diminution nette de 13 500 dollars au titre des postes, du fait de la création d'un poste de sous-secrétaire général, chargé de diriger le premier groupe d'entités composé de la Division de statistique, de la Division de la population et du nouveau groupe du suivi et de l'évaluation économiques; de la création d'un poste P-5 dont le titulaire sera chargé de seconder le nouveau sous-secrétaire général; du transfert de deux postes P-4, l'un au Service

- administratif et l'autre au Groupe de l'appui informatique; du transfert d'un poste P-5 au sous-programme 3; du transfert d'un poste P-5 de l'ancienne Division de l'analyse des politiques de développement; du transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du sous-programme 1, pour appuyer le nouveau poste de sous-secrétaire général; et ii) une diminution nette de 185 100 dollars résultant de la réduction des crédits alloués pour les consultants (109 300 dollars) et des frais de voyage du personnel envoyé en mission (150 200 dollars) de l'ancien Comité administratif de coordination et des dépenses supplémentaires prévues pour les frais de voyage du nouveau sous-secrétaire général chargé de l'analyse et de l'information concernant les politiques de développement (74 400 dollars);
- c) Programme de travail : une augmentation de 3 821 100 dollars : i) un crédit de 3 459 500 dollars au titre des postes s'expliquant par le financement intégral des nouveaux postes [2 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 7 P-2 et 1 agent des services généraux (autres classes)] approuvés pendant l'exercice biennal 2002-2003; ii) la création des postes suivants : 1 poste P-5 pour un administrateur hors classe chargé des questions se rapportant aux organisations non gouvernementales; 3 postes pour le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/57/26); 5 postes pour le nouveau Bureau du financement du développement (1 poste P-5, dont le titulaire devra assumer les fonctions de chef de la section ou de l'unité chargée du suivi du Consensus de Monterrey aux niveaux international et national, 1 poste P-4 dont le titulaire servira de coordonnateur pour les questions relatives à la suite donnée par les gouvernements aux engagements pris en matière de financement du développement; 1 poste P-3 pour un coordonnateur de l'instauration de partenariats entre le Bureau du financement du développement et la société civile et le secteur privé; 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) qui fourniront un appui technique pour la maintenance et la mise à jour du site Web consacré au financement du développement) et le reclassement à la première classe d'un poste d'agent des services généraux au Bureau du Directeur de la Division de la promotion de la femme. Les nombreux transferts de poste effectués à la suite de la restructuration du Département sont expliqués sous chaque sous-programme et sous les rubriques Direction exécutive et administration et Appui au programme; et iii) une augmentation de 361 600 dollars pour les autres rubriques, qui s'explique par une augmentation des dépenses afférentes aux rubriques suivantes : personnel temporaire (autre que pour les réunions) (117 400 dollars); consultants et experts (121 300 dollars); voyages du personnel envoyé en mission (213 200 dollars); services contractuels (103 800 dollars); frais généraux de fonctionnement (26 900 dollars); fournitures et accessoires (6 200 dollars); mobilier et matériel (3 700 dollars); et 19 100 dollars au titre des subventions et contributions allouées au Sous-Comité de la nutrition du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, et une diminution de 250 000 dollars des crédits alloués à la rubrique subventions et contributions, ce qui correspond à la subvention ponctuelle accordée à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme en 2002-2003;
- d) Appui au programme : une augmentation de 1 333 100 dollars : i) augmentation de 730 000 dollars pour les postes, en raison du financement intégral de deux nouveaux postes P-2 approuvés pendant l'exercice biennal 2002-2003 afin d'appuyer l'extension et le développement du Système intégré de suivi (SIS) et du transfert de deux postes P-4 du Bureau du Secrétaire général adjoint (1 au Service de la gestion de la coopération technique pour la fourniture d'un appui financier et administratif aux projets relatifs au Compte pour le développement administrés par le Département des affaires économiques et sociales et un pour poursuivre le développement du SIS); ii) une augmentation de 1 143 300 dollars des crédits alloués aux autres rubriques ci-après : frais généraux de fonctionnement visant à

couvrir les dépenses du Département pour la location et l'entretien de matériel informatique (88 200 dollars); frais de communications (504 200 dollars) imputables aux communications nationales et internationales passées en vertu du « droit d'utilisation » applicable à chaque téléphone, télécopieur ou modem; maintenance et appui de l'infrastructure technique du réseau local, du Système intégré de gestion (SIG), du courrier électronique et autres services électroniques (381 800 dollars); fournitures et accessoires fongibles (19 600 dollars); et acquisition et remplacement de mobilier et de matériel (149 500 dollars); et iii) une diminution de 540 200 dollars, due à la suppression des crédits alloués pour couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire expressément recruté pour poursuivre l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

- 9.24 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les ressources extrabudgétaires, qui devraient s'élever à 107 293 400 dollars, soit 44 % des ressources totales disponibles pour le programme, permettront de compléter les ressources du budget ordinaire pour financer diverses activités telles que des services consultatifs techniques, la formation, des projets opérationnels et des ateliers. La diminution prévue (environ 18,6 millions de dollars) par rapport à l'exercice biennal 2002-2003 est due à la réduction continue des ressources extrabudgétaires provenant des organismes de financement traditionnels [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] pour les activités de projet des pays, du fait des contraintes financières de ces organismes, ainsi qu'au renforcement soutenu des capacités nationales en matière d'exécution des projets; à la réduction prévue des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le financement des travaux de la Commission du développement durable pour l'exercice biennal 2004-2005, étant donné que l'augmentation considérable des contributions au Fonds pendant l'exercice biennal 2002-2003 était liée aux activités d'appui au processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable; et à l'achèvement d'un certain nombre de projets financés par prélèvement sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et à la difficulté d'anticiper, à ce stade, le niveau de contribution qui sera approuvé par le FNUPI pour l'exercice biennal 2004-2005.
- 9.25 La publication de documents dans le cadre du programme de travail a été réexaminée en fonction de chaque sous-programme. Le tableau ci-après récapitule les publications en série et les publications isolées qui, d'après les prévisions, seront publiées et distribuées dans les informations relatives aux produits de chaque sous-programme.

Tableau 9.2

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	202	345	285
Publications isolées	50	88	58
Total	252	433	343

- 9.26 En pourcentage, le montant total des ressources allouées au Département pour l'exercice biennal 2004-2005 se répartit comme suit :

Tableau 9.3

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission de statistique	0,1	–
2. Commission de la population et du développement	0,1	–
3. Commission du développement social	0,1	–
4. Commission de la condition de la femme	0,2	–
5. Commission du développement durable	0,6	–
6. Comité des politiques de développement	0,3	–
7. Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement	–	–
8. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	0,9	–
9. Comité d'experts de l'administration publique	0,1	–
10. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	0,1	–
11. Forum des Nations Unies sur les forêts	0,1	–
12. Instance permanente sur les questions autochtones	0,2	–
13. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	0,2	–
Total partiel A	3,0	–
B. Direction exécutive et administration	3,5	–
C. Programme de travail		
Sous-programme 1. Coordination des politiques et appui aux activités du Conseil économique et social	7,8	4,1
Sous-programme 2. Parité des sexes et promotion de la femme	7,5	1,9
Sous-programme 3. Politiques sociales et développement social	10,2	1,9
Sous-programme 4. Développement durable	10,3	22,3
Sous-programme 5. Statistiques	20,3	0,9
Sous-programme 6. Population	7,7	–
Sous-programme 7. Développement mondial : tendances, questions et politiques		
a) Bureau des politiques et de la planification du développement	4,3	–
b) Groupe de suivi et de l'évaluation économiques	3,7	–
Sous-programme 8. Administration publique, finances et développement	8,8	34,7
Sous-programme 9. Gestion écologiquement viable des forêts	1,7	0,8
Sous-programme 10. Financement de développement	3,6	0,8
Total partiel C	85,9	67,4
D. Appui au programme	7,6	32,6
Total	100,0	100,0

Tableau 9.4

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	3 441,0	4 452,8	(664,2)	(14,9)	3 788,6	168,5	3 957,1
B. Direction exécutive et administration	4 493,7	4 709,7	(198,6)	(4,2)	4 511,1	291,0	4 802,1
C. Programme de travail	99 067,1	106 071,3	3 821,1	3,6	109 892,4	7 487,0	117 379,4
D. Appui au programme	7 286,4	8 418,4	1 333,1	15,8	9 751,5	572,2	10 323,7
Total (1)	114 288,2	123 652,2	4 291,4	3,4	127 943,6	8 518,7	136 462,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives		2004-2005 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	6 576,9	6 827,6	ii) Des capacités extrabudgétaires	6 520,1
	11 853,9	14 768,9	b) Activités de fond	6 873,3
	123 201,0	104 300,0	c) Projets opérationnels	93 900,0
Total (2)	141 631,8	125 896,5		107 293,4
Total [(1) + (2)]	255 920,0	249 548,7		243 755,7

Tableau 9.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	2	3	–	–	–	–	2	3
D-2	10	10	–	–	–	–	10	10
D-1	34	34	–	–	5	4	39	38
P-5	60	64	–	–	2	2	62	66
P-4/3	151	155	–	–	3	3	154	158
P-2/1	48	49	–	–	8	8	56	57
Total partiel	306	316	–	–	18	17	324	333

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Agents des services généraux								
1re classe	33	34	–	–	7	6	40	40
Autres classes	194	196	–	–	12	11	206	207
Total partiel	227	230	–	–	19	17	246	247
Total	533	546	–	–	37	34	570	580

A. Organes directeurs

Tableau 9.6

Prévisions de dépenses, par organe

Organe	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
1. Commission de statistique	90,4	90,4	–	–
2. Commission de la population et du développement	103,9	103,9	–	–
3. Commission du développement social	173,3	173,3	–	–
4. Commission de la condition de la femme	202,2	202,2	–	–
5. Commission du développement durable	797,4	797,4	–	–
6. Comité des politiques du développement	322,2	322,2	–	–
7. Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement	181,8	–	–	–
8. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	1 239,2	1 086,6	–	–
9. Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	163,4	163,4	–	–
10. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	150,7	150,7	–	–
11. Forum des Nations Unies sur les forêts	125,2	125,2	–	–
12. Instance permanente sur les questions autochtones	30,8	300,2	–	–
13. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	–	292,2	–	–
14. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillessement	226,7	–	–	–
15. Sommet mondial pour le développement durable	645,6	–	–	–
Total partiel	4 452,8	3 788,6	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	4 452,8	3 788,6	–	–

- 9.27 Les ressources prévues au titre de cette partie du chapitre doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes aux organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts) ainsi qu'aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux processus intergouvernementaux, dont le Département des affaires économiques et sociales assure le secrétariat, et qui nécessitent des crédits spécifiques.
- 9.28 Le montant de 3 788 600 dollars, représentant une diminution nette de 664 200 dollars, prévu pour les organes directeurs doit permettre de couvrir : les voyages des représentants, des membres et des experts; les honoraires de 1 dollar par an des 23 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; et un crédit exceptionnel en 2004-2005 pour les consultants et les experts ainsi que les voyages du personnel pour la préparation des activités de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La diminution de 664 200 dollars résulte des diminutions et des augmentations suivantes : a) la réduction des dépenses pour les voyages des représentants permettant de couvrir un crédit exceptionnel pour la tenue en 2002 d'une session extraordinaire du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (251 000 dollars); l'organisation en 2003 d'une réunion exceptionnelle de présession de trois jours de l'Instance permanente sur les questions autochtones (30 800 dollars); la réduction des dépenses afférentes au Comité des politiques du développement (19 100 dollars) et l'élimination des dépenses, d'un montant de 181 800 dollars, pour le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement qui a été supprimé conformément à la décision 2002/303 du Conseil économique et social; b) la diminution d'un montant de 70 900 dollars représentant le reste du montant prévu jusqu'à présent pour le financement des honoraires des membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et qui n'est plus nécessaire conformément à la résolution 56/272 de l'Assemblée générale du 27 mars 2002, les honoraires de chaque membre ayant été fixés à 1 dollar par an; c) les réductions d'un montant de 226 700 dollars découlant du non-renouvellement d'un montant exceptionnel alloué en 2002-2003 pour la préparation et le secrétariat de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement ainsi que d'un montant de 645 600 dollars alloué pour le Sommet mondial pour le développement durable; et d) les augmentations des dépenses ci-après : un montant de 169 300 dollars pour couvrir les voyages à plein tarif des membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour les deux sessions annuelles de trois semaines chacune (au lieu de deux semaines chacune); ainsi que d'un montant de 300 200 dollars pour couvrir les voyages des membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones pour les sessions annuelles, inscrit jusqu'à présent au chapitre 24 (Droits de l'homme); et un montant exceptionnel de 292 200 dollars alloué pour 2004-2005 pour les consultants et les experts et les voyages du personnel pour la préparation du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

1. Cadre permanent (organes intergouvernementaux et organes d'experts)

Commission de statistique

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 90 400 dollars, inchangé

- 9.29 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I) des 16 et 18 février 1946. Son mandat, énoncé dans les résolutions 8 (I), 8 (II) du Conseil en date du 21 juin 1946 et 1566 (L) du 3 mai 1971, consistait à aider le Conseil à encourager les États à élaborer des statistiques nationales et à les rendre plus comparables; coordonner les activités des institutions spécialisées en matière de statistique; développer le service central de statistique du Secrétariat; donner aux organes de l'ONU des avis sur les

questions générales relatives à la collecte, à l'interprétation et à la diffusion de données statistiques; et à favoriser l'amélioration des méthodes statistiques en général.

- 9.30 Ayant à l'esprit la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, relative à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes et la nécessité d'assurer une plus grande continuité dans la prise des décisions de la Commission et le contrôle du processus statistique au niveau mondial et afin de permettre à la Commission de suivre les incidences statistiques des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies ainsi que des conclusions concertées des débats de haut niveau du Conseil économique et social consacrés aux questions de coordination, le Conseil, dans sa résolution 1999/8, a décidé qu'à compter de 2000, la Commission tiendrait une réunion annuelle à New York pendant quatre jours ouvrables. Le Conseil a décidé également de mettre fin aux fonctions du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, créé par sa résolution 1306 (XLIV) du 31 mai 1968.
- 9.31 Les trente-cinquième et trente-septième sessions de la Commission de statistique se tiendront respectivement en 2004 et 2005.

Commission de la population et du développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 103 900 dollars, inchangé

- 9.32 La Commission de la population a été créée par la résolution 3 (III) du Conseil économique et social, en date du 3 octobre 1946. Son mandat initial a été défini dans la résolution 150 (VII) du Conseil, en date du 10 août 1948. À la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement et de l'adoption du Programme d'action, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, décidé que la Commission de la population prendrait le nom de Commission de la population et du développement, arrêté qu'elle se réunirait tous les ans, et révisé son mandat. Elle a une nouvelle fois révisé son mandat dans sa résolution 50/124 du 20 décembre 1995. Le nombre de membres de la Commission a été porté de 27 à 47, chaque membre étant élu pour un mandat de quatre ans (décision 1995/320 du Conseil). La Commission se réunit normalement tous les ans pendant cinq jours ouvrables.
- 9.33 Conformément à son mandat révisé, la Commission est chargée des tâches suivantes : réaliser des études et donner des avis au Conseil sur les questions et les tendances en matière de population, l'intégration des stratégies de population et de développement, les politiques et programmes concernant la population et les questions de développement connexes; fournir une assistance en matière de population et examiner toutes les questions ayant trait à la population et au développement au sujet desquelles les principaux organes ou les organes subsidiaires de l'ONU et des institutions spécialisées demandent un avis; suivre, examiner et évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et international, déterminer les facteurs de réussite et d'échec et donner des avis au Conseil à ce sujet; et examiner les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et donner des avis au Conseil à ce sujet.

Commission du développement social

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 173 300 dollars, inchangé

- 9.34 La Commission des questions sociales a été créée en tant que commission technique du Conseil économique et social par la résolution 10 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946. À l'issue d'un réexamen approfondi du rôle de la Commission, le Conseil a en vue de préciser son rôle d'organe préparatoire pour toutes les questions relatives aux politiques de développement social, décidé

dans sa résolution 1139 (XLI) du 29 juillet 1966 qu'elle prendrait le nom de Commission du développement social. À l'issue du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en 1995, le Conseil a décidé, par sa résolution 1995/60, que la Commission examinerait périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration sur le développement social et du Programme d'action de Copenhague, adoptés lors du Sommet. Il a également décidé que la Commission devrait réexaminer son mandat, ses attributions et l'étendue de sa mission, en vue de mettre au point un programme de travail pluriannuel, et devrait revoir la périodicité de ses sessions compte tenu de sa responsabilité touchant au suivi de l'application des recommandations du Sommet. Par sa résolution 1996/7 du 22 juillet 1996, le Conseil a décidé que la commission serait composée de 46 membres au lieu de 32, et qu'elle se réunirait une fois par an pendant huit jours ouvrables. Il a également décidé d'inviter des experts à participer aux réunions de la Commission lorsqu'elle examinerait les volets prioritaires de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Les quarante-deuxième et quarante-troisième sessions de la Commission du développement social se tiendront respectivement au cours du premier trimestre de 2004 et 2005.

Commission de la condition de la femme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 202 200 dollars, inchangé

- 9.35 La Commission de la condition de la femme a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 11 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946. Le nombre de ses membres, initialement de 15, a été porté à 18 en 1951, à 21 en 1961, et à 32 en 1966. Dans sa résolution 1989/45 du 24 mai 1989, le Conseil a décidé que ce nombre passerait à 45 en 1990. La Commission présente au Conseil économique et social des rapports sur la promotion des droits des femmes dans les secteurs politique, économique et social, ainsi que dans le domaine de l'éducation, et lui fait des recommandations sur les problèmes relatifs aux droits des femmes qui présentent un caractère d'urgence. Elle se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Des observateurs d'organismes des Nations Unes et d'organismes extérieurs au système participent à ses sessions.
- 9.36 La Commission occupe une fonction centrale dans le système des Nations Unies pour ce qui est du suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et donne au Conseil des avis à ce sujet conformément à son mandat renforcé. Dans sa résolution 1996/6 du 22 juillet 1996, le Conseil l'a chargée de jouer un rôle de catalyseur pour ce qui est de l'intégration de perspectives sexospécifiques dans les politiques et les programmes, et a confirmé son mandat. Conformément à la résolution 52/100 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1997, la Commission a été constituée en comité préparatoire à composition non limitée pour l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action.
- 9.37 Conformément à la résolution 1995/29 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 1995, la Commission a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui se réunit en même temps qu'elle. Par sa résolution 54/4 du 6 octobre 1999, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif qui est entré en vigueur le 22 décembre 2000.

Commission du développement durable

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 797 400 dollars, inchangé

- 9.38 La Commission du développement durable a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la décision 1993/207 du Conseil, en date du 12 février 1993. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, en date du

22 décembre 1992. Elle se compose de 53 membres élus pour un mandat de trois ans et se réunit chaque année pour une période de deux à trois semaines. Le Département lui fournit les services fonctionnels et techniques dont elle a besoin. Elle rend compte au Conseil et présente des recommandations à l'Assemblée par son intermédiaire. Elle met habituellement en place deux groupes de travail spéciaux intersessions à composition non limitée qui se réunissent une fois par an, pendant une semaine, pour examiner des questions qu'elle leur soumet.

- 9.39 Par sa résolution 57/253 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan d'application de Johannesburg, et prié le Secrétaire général d'établir un rapport contenant des propositions sur la façon dont la Commission du développement durable mènera ses travaux à l'avenir, en tenant compte des décisions énoncées dans le Plan d'application de Johannesburg. La Commission est priée, dans le Plan d'application, de se prononcer, à sa onzième session en 2003, au sujet des modalités pratiques touchant l'exécution du Plan et de son programme de travail connexe.

Comité des politiques du développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 303 100 dollars, reflétant une diminution de 19 100 dollars

- 9.40 À l'annexe I.B de sa résolution 1998/46 du 31 juillet 1998 relative aux mesures supplémentaires à prendre aux fins de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, le Conseil économique et social a décidé de rebaptiser Comité des politiques du développement le Comité de la planification du développement, dont il avait défini le mandat dans ses résolutions 1035 (XXXVII) du 15 août 1964 et 1079 (XXXIX) du 28 juillet 1965 et dans sa décision 1995/215 du 10 février 1995; il a de nouveau confirmé le statut du Comité en tant que l'un de ses organes subsidiaires. Conformément à la résolution 1998/46, le Comité se compose de 24 experts indépendants spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, et qui reflètent un équilibre approprié dans la répartition géographique et la représentation des deux sexes. Le Comité comprend notamment des experts qui sont en mesure de contribuer à l'examen des problèmes naissants et au processus multilatéral. Les experts sont nommés pour trois ans par le Secrétaire général, après consultation avec les gouvernements concernés, et les nominations sont soumises à l'approbation du Conseil. Le mandat de chaque expert est de trois ans.
- 9.41 Le Comité est chargé d'effectuer l'examen triennal de la situation des pays les moins avancés et tient des réunions sur ce sujet tous les trois ans. Le Conseil arrête les programmes de travail du Comité. Le Comité tient des sessions annuelles de cinq jours ouvrables et soumet son rapport au Conseil lors de sa session de fond de juillet pour examen et approbation. En ce qui concerne la soumission de son rapport au Conseil, le Comité a décidé que son président ou un membre désigné assisterait à la session du Conseil pour présenter le rapport et répondre aux questions posées.

Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : néant, soit une réduction de 181 800 dollars

- 9.42 Conformément aux recommandations du Sommet mondial pour le développement durable, les travaux du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement seront intégrés à ceux de la Commission du développement durable. Le Comité a cessé ses activités conformément à la décision 2002/303 du Conseil économique et social.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 086 600 dollars, soit une réduction de 152 600 dollars

- 9.43 Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été créé conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979. Il examine les rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention et formule des suggestions et des recommandations générales. Chaque année, il fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Depuis 1997, le Comité, qui compte 23 membres, tient chaque année à New York deux sessions de 15 jours ouvrables. Un groupe de travail présession se réunit pendant cinq jours avant chaque session. Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention donne au Comité compétence pour recevoir et examiner des communications provenant de particuliers ou de groupes de particuliers et pour transmettre ses constatations concernant ces communications aux parties concernées. En vertu du Protocole facultatif, le Comité est également habilité à conduire des enquêtes en cas de violations graves ou systématiques de la Convention dans des États parties.
- 9.44 Compte tenu de ces responsabilités supplémentaires découlant du Protocole facultatif, un groupe de travail du Comité se réunira avant chaque session pour déterminer la recevabilité des communications et formuler les recommandations nécessaires quant au fond. Ce groupe de travail, qui sera composé de cinq membres du Comité, se réunira pendant cinq jours ouvrables après chaque session pour un total de 10 jours ouvrables par an. Il soumettra son rapport au Comité, lors de la session suivante. Pendant ces sessions de cinq jours, le groupe de travail devra bénéficier des mêmes services de conférence que le Comité.
- 9.45 Pour ce qui est de la procédure d'enquête établie par le Protocole facultatif, le Comité effectuera trois missions d'enquête par an, d'une durée de deux semaines chacune. Trois membres du Comité se rendront sur place pour conduire ces enquêtes, à concurrence de six visites par exercice biennal. Ils bénéficieront de l'assistance de fonctionnaires du Secrétariat.

Comité d'experts de l'Administration publique

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 163 400 dollars, inchangé

- 9.46 Par sa résolution 2001/45, le Conseil économique et social a rebaptisé le Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme des Nations Unies relatif à l'administration et aux finances publiques, désormais appelé Comité d'experts de l'Administration publique, et a reconfirmé son statut d'organe subsidiaire du Conseil. Le Comité se compose de 24 experts désignés à titre individuel par le Conseil, sur nomination du Secrétaire général. Il a tenu sa première session au Siège de l'Organisation en juillet 2002. Il a pour rôle d'aider les États Membres à acquérir les capacités nécessaires pour répondre aux besoins élémentaires de leur population à travers le dialogue sur des thèmes qui concernent le rôle du secteur public dans le développement. Le Comité se réunit tous les deux ans pour une durée maximum de 10 jours ouvrables.

Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 150 700 dollars, inchangé

- 9.47 Le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a été créé en application de la résolution 1273 (XLIII) du 4 août 1967, et se compose de 25 fiscalistes (dont 10 proviennent de pays développés et 15 de pays en développement) désignés par leurs gouvernements mais siégeant à titre individuel.

- 9.48 Le Groupe spécial d'experts fait rapport au Conseil économique et social et tient tous les deux ans une session consacrée à la formulation des directives requises pour la conclusion de conventions fiscales entre pays développés et pays en développement.

Forum des Nations Unies sur les forêts

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 125 200 dollars, inchangé

- 9.49 Par sa résolution 2000/35 du 18 octobre 2000, le Conseil économique et social a créé un organe intergouvernemental dénommé Forum des Nations Unies sur les forêts, conçu comme une instance permanente pour l'élaboration des politiques et des grandes orientations. Il a décidé en outre que le Forum serait un organe subsidiaire du Conseil réunissant tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres des institutions spécialisées, et qu'il appliquerait le règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Le Forum tient des sessions annuelles d'une durée maximum de deux semaines ainsi que des débats ministériels de haut niveau d'une durée de deux ou trois jours, selon les besoins. Ces débats, qui prennent notamment la forme de concertations d'une journée avec des responsables des organisations membres du Partenariat sur les forêts, permettent d'examiner les propositions des représentants des grands groupes, en particulier sur la base de dialogues multipartites.
- 9.50 Le Forum travaille sur la base d'un programme de travail pluriannuel. Il est chargé d'un certain nombre de tâches de base, à savoir : questions de mise en oeuvre; définition des grandes orientations; coordination internationale entre les organisations, les instruments et les institutions; coopération internationale; suivi, l'évaluation, établissement de rapports; renforcement des engagements politiques. De plus, le Forum a formulé et adopté un plan d'action à sa deuxième session; examine les nouvelles questions prioritaires à chaque session; joue un rôle de conseil et de prestation de services auprès du Partenariat sur les forêts; commence à élaborer des modalités d'appui technique et financier; examinera la possibilité de recommander les paramètres d'un mandat, l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts. Le fonctionnement et le cadre institutionnel du Forum, y compris la place de cette instance dans le système des Nations Unies, seront examinés dans cinq ans.

Instance permanente sur les questions autochtones

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 300 200 dollars, transférés du chapitre 24 (Droits de l'homme)

- 9.51 L'Instance permanente sur les questions indigènes, créée par le Conseil économique et social par sa résolution 2000/22 du 28 juillet 2000, est composée de 16 membres, dont 8 sont proposés par les gouvernements et élus par le Conseil et 8 sont désignés par le Président du Conseil après consultation du Bureau et des groupes régionaux. Tous les membres siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants, pour une période de trois ans, et peuvent être réélus ou reconduits. L'Instance permanente est un organe consultatif chargé d'examiner les questions autochtones du ressort du Conseil. Elle applique le règlement intérieur établi pour les organes subsidiaires du Conseil, à moins que le Conseil n'en décide autrement. L'Instance permanente tient des sessions annuelles de 10 jours ouvrables au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou en tout autre lieu retenu par elle, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation.
- 9.52 Dans la même résolution, le Conseil a également décidé qu'il procéderait, sans préjuger du résultat, à un examen de tous les mécanismes, procédures et programmes existant au sein de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les questions autochtones, y compris du

Groupe de travail sur les populations autochtones, en vue de rationaliser les activités, d'éviter les doubles emplois et les chevauchements et de favoriser l'efficacité.

- 9.53 Les services fonctionnels à l'Instance permanente sont assurés par le Département des affaires économiques et sociales, conformément à la résolution 57/191 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2002.

2. Sessions extraordinaires et processus intergouvernementaux lancés par l'Assemblée générale

Suites données à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 292 200 dollars
– nouvelles ressources*

- 9.54 Par sa résolution 55/71 du 4 décembre 2000, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, notamment la Déclaration politique (résolution S-23/2, annexe) et les « nouvelles mesures et initiatives pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing » (résolution S-23/3, annexe). Au paragraphe 9 de la Déclaration politique, il a été convenu d'évaluer régulièrement la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de convoquer de nouveau en 2005 toutes les parties concernées afin de faire le bilan des progrès accomplis et d'envisager de nouvelles initiatives.
- 9.55 L'année 2005 marquera le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing et le cinquième anniversaire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Celle-ci pourrait décider d'organiser à cette occasion une conférence mondiale, une session extraordinaire ou une réunion commémorative. Un certain nombre de manifestations exceptionnelles seraient organisées en marge de cette initiative.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 511 100 dollars

- 9.56 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Département dans le cadre de l'exécution de son mandat et de son programme de travail approuvés. Il est en outre le coordonnateur du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Il est assisté du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et de la Sous-Secrétaire générale, Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.
- 9.57 Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en apportant un appui technique au Conseil économique et social et en supervisant la coordination générale des activités de coopération économique. Il exerce en outre les fonctions de secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et, à ce titre, il relève du Secrétaire général. Un des rôles essentiels du Sous-Secrétaire général est de renforcer l'interaction entre le Conseil économique et social et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. Les hauts fonctionnaires du Département assurent l'intégration effective des capacités de coopération normatives, analytiques et techniques, afin de maximiser la complémentarité et les effets de synergie entre les unités administratives du Département.

- 9.58 Le Sous-Secrétaire général à l'analyse et à l'information relatives aux politiques de développement secondera le Secrétaire général adjoint en supervisant et coordonnant l'analyse des données et l'information.
- 9.59 Les besoins en personnel du Bureau de la Conseillère spéciale figurent au sous-programme 2, Parité entre les sexes et promotion de la femme.
- 9.60 Le Bureau du Secrétaire général adjoint seconde et conseille le Secrétaire général adjoint, et, le cas échéant, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux processus intergouvernementaux ainsi que le Sous-Secrétaire général à l'analyse et à l'information relatives aux politiques de développement en ce qui concerne la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail du Département. Il seconde également le Secrétaire général adjoint dans ses fonctions de Directeur du programme du Compte pour le développement.
- 9.61 Le Bureau des affaires interorganisations figurait antérieurement à la section Direction exécutive et administration. Il était doté d'un personnel recruté entre autres grâce à un prêt non remboursable des organismes membres de l'ex-Comité administratif de coordination (CAC), devenu par la suite le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Dans le cadre de la réforme du CCS, les chefs de secrétariat ont décidé que leur nouveau secrétariat serait assuré par une seule et même structure financée conjointement, et dont les bureaux seraient situés à New York et à Genève. Le secrétariat du CCS a absorbé les fonctions du Bureau des affaires interorganisations; il apparaît au chapitre 31, Activités administratives financées conjointement, du projet de budget-programme pour 2004-2005.

Tableau 9.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Assurer l'exécution complète et efficace des activités prescrites par des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation, notamment en renforçant le rôle et l'impact du Département sur l'approche intégrée des dimensions économiques, sociales et environnementales des politiques de développement.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Gestion efficace du programme de travail grâce à un appui suffisant en personnel et en ressources.

a) i) Les produits et les services sont fournis en temps voulu;
 ii) Le personnel est recruté et affecté en temps voulu;
 iii) Les ressources sont pleinement utilisées.

b) Détection des questions nouvelles et critiques et élaboration de stratégies pour y faire face.

b) i) Augmentation du nombre de publications et documents destinés aux organes délibérants intégrant réellement les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement et renforcement des liens intersectoriels;
 ii) Les questions nouvelles et critiques apparaissent dans les documents programmatiques et les exposés de mission des entités du Secrétariat concernées.

- | | |
|---|---|
| c) Coordination et directives efficaces quant aux activités opérationnelles du Département. | c) Augmentation du nombre d'activités opérationnelles interdisciplinaires mobilisant plus d'une division. |
| d) Appui renforcé au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. | d) Augmentation du nombre d'activités exécutées en collaboration avec d'autres entités. |
| e) Intégration des sexes dans les travaux du Département. | e) Meilleure prise en compte de la dimension sexospécifique dans les activités et les produits du Département. |
| f) Sensibilisation accrue des États Membres, de la société civile et des autres grands acteurs au processus de développement des activités et capacités du Département des affaires économiques et sociales; services d'information des hauts fonctionnaires sur les questions économiques et sociales du ressort du Département. | f) i) Nombre de visites des sites Web du Département des affaires économiques et sociales;
ii) Nombre et pertinence des communications et notes d'orientation établies à l'intention des hauts fonctionnaires de l'ONU sur les questions de développement. |
-

Produits

9.62 Au cours de l'exercice biennal, les produits seront les suivants :

- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux d'experts (budget ordinaire) : services fonctionnaires nécessaires pour des réunions : services aux réunions intergouvernementales : Assemblée générale, Conseil économique et social et commissions techniques (1); représentation et convocation de réunions interinstitutions dans le cadre du CCS et de son mécanisme. Autres réunions d'organismes des Nations Unies, le cas échéant, ainsi que coopération/coordination des arrangements institutionnels pour les institutions spécialisées et organisations apparentées sur les questions d'intérêt commun. Représentation du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint aux réunions et conférences convoquées par l'ONU ou parrainées par des gouvernements (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) : préparation de notes d'information pour les réunions du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale (1); rapports du Secrétaire général sur l'utilisation du Compte pour le développement (2); établissement du chapitre 35 (Compte pour le développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007; déclarations liminaires sur les principaux points de l'ordre du jour et présentation des points de vue du Secrétaire général et du Secrétariat sur les grandes questions économiques et sociales du ressort du Département; préparation, présentation et défense des propositions du Secrétaire général sur les aspects programmatiques du projet de budget-programme et du plan à moyen terme qui intéressent le Département, notamment, s'agissant du Compte pour le développement, au nom des entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales; examen administratif de certains aspects des travaux du Département; évaluation thématique des activités opérationnelles; examen et approbation de la documentation destinée aux organes délibérants établie par le Département (250); activités de communication stratégique, y compris élaboration des notes d'orientation et communiqués de presse, conception et lancement des campagnes de promotion des grandes manifestations et réalisations (par exemple rapports particulièrement importants); contributions du Département à l'*Annuaire des Nations Unies* (2) et au Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation (1).

Tableau 9.8

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	3 309,5	3 296,0	14	15
Autres rubriques	1 400,2	1 215,1	–	–
Total	4 709,7	4 511,1	14	15
Fonds extrabudgétaires	645,0	–	–	–

- 9.63 Le montant de 3 296 000 dollars pour les postes fait apparaître une diminution de 13 500 dollars, résultat net de la création d'un poste de sous-secrétaire général pour diriger la nouvelle entité Analyse et information relatives aux politiques de développement du Département des affaires économiques et sociales (qui regroupera la Division des statistiques, la Division de la population, et le nouveau Groupe du suivi et de l'évaluation économiques) conformément à la décision 16 figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387); la création d'un poste P-5 pour seconder le nouveau poste de sous-secrétaire général; le transfert de deux postes P-4, l'un au Service administratif et l'autre au Groupe de l'appui informatique, et d'un poste P-5 au sous-programme 3; le transfert d'un poste P-5 de l'ancienne Division de l'analyse des politiques de développement et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du sous-programme 1, afin de seconder le nouveau poste de Sous-Secrétaire général. Le montant de 1 215 100 dollars au titre des autres rubriques, en diminution de 185 100 dollars, couvre le coût du personnel temporaire, consultants et experts, les déplacements du personnel et la contribution de l'ONU au financement des activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales. La diminution de 185 100 dollars est le résultats net du non-renouvellement des crédits au titre des consultants chargés de préparer la documentation spécialisée de l'ex-Comité administratif de coordination et des besoins en moyens informatiques liés aux travaux du CAC (109 300 dollars) et des déplacements du personnel chargé de fournir un appui fonctionnel et de participer aux réunions du CAC et de ses organes subsidiaires à Genève et dans d'autres lieux d'affectation, et dépêché en missions de liaison et de coordination avec les institutions spécialisées (150 200 dollars); ainsi que des besoins supplémentaires au titre des déplacements, essentiellement pour le nouveau Sous-Secrétaire général à l'analyse et à l'information relatives aux politiques de développement (74 400 dollars).

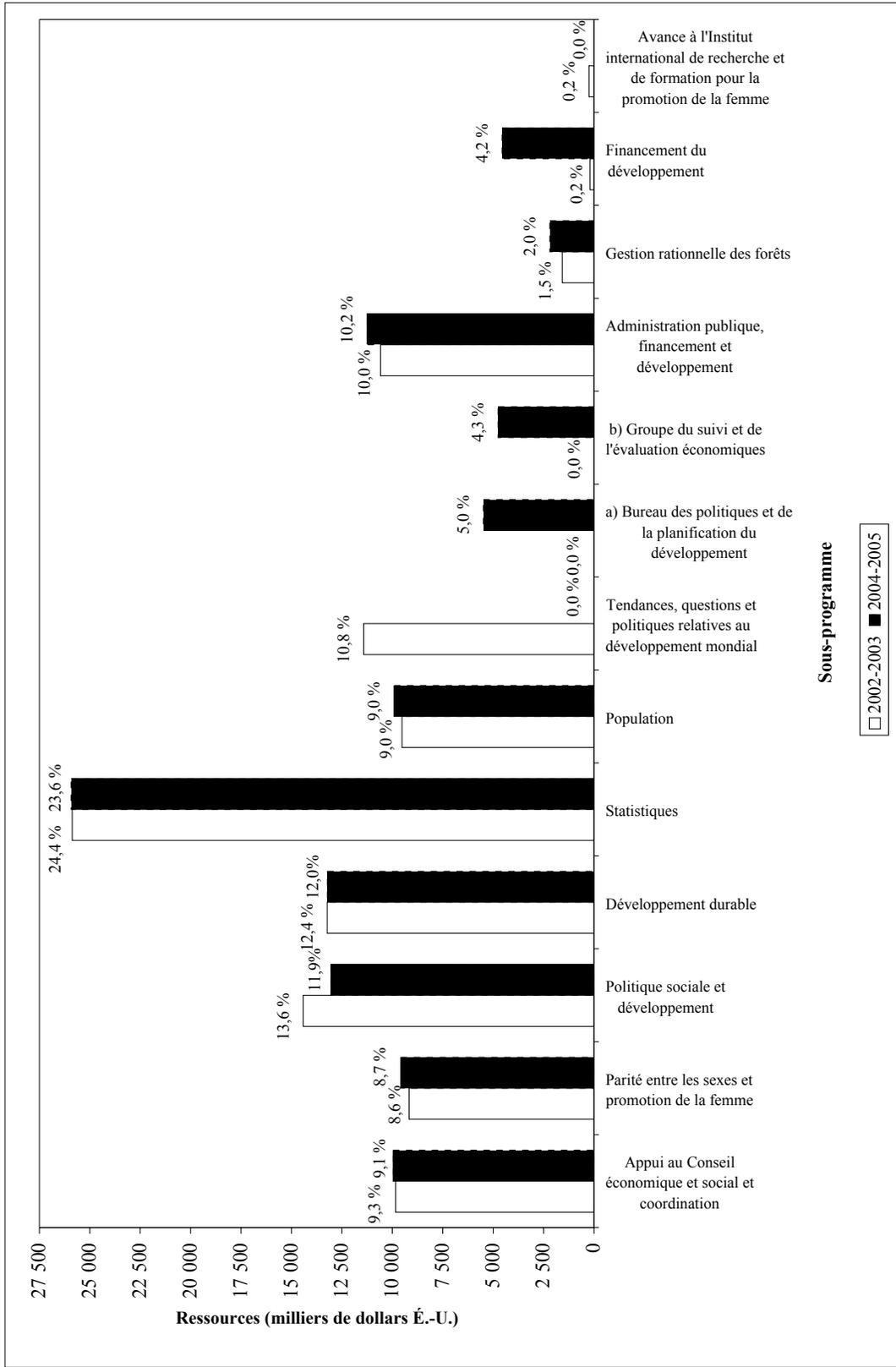
C. Programme de travail

Tableau 9.9

Prévisions de dépenses, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
1) <i>Budget ordinaire</i>				
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	9 841,6	9 966,1	46	46
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	9 169,7	9 577,9	42	42
3. Politique sociale et développement	14 419,3	13 047,3	70	60
4. Développement durable	13 232,8	13 221,3	59	58
5. Statistiques	25 873,3	25 923,4	125	124
6. Population	9 517,5	9 917,0	43	45
7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	11 423,6	–	52	–
a) Bureau des politique et de la planification du développement	–	5 487,3	–	24
b) Groupe du suivi et de l'évaluation économiques	–	4 754,1	–	22
8. Administration publique, financement et développement	10 584,1	11 252,5	50	56
9. Gestion rationnelle des forêts	1 564,7	2 190,1	6	6
10. Financement du développement	194,7	4 555,4	1	21
Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	250,0	–	–	–
Total	106 071,3	109 892,4	494	504
2) <i>Fonds extrabudgétaires</i>	92 805,3	72 366,0	17	16

Ressources nécessaires – budget ordinaire, par sous-programme



Sous-programme 1 Appui au Conseil économique et social et coordination

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 9 966 100 dollars

- 9.64 Le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination (anciennement Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) est responsable de l'exécution de ce sous-programme. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 1 du programme 7 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 9.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : L'objectif principal du sous-programme est de promouvoir le rôle de l'ONU dans les domaines économique et social : a) en coordonnant l'appui fonctionnel aux travaux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale; b) en contribuant à renforcer le Conseil économique et social pour qu'il soit mieux à même de s'acquitter du rôle que lui a confié la Charte des Nations Unies, notamment en créant de nouvelles occasions d'interaction entre les divers acteurs institutionnels du développement; c) en renforçant les capacités du Conseil économique et social d'exercer son rôle d'orientation et de coordination générales et de promouvoir la concertation sur les questions économiques et sociales interdépendantes et notamment de favoriser la réalisation des objectifs socioéconomiques énoncés dans la Déclaration du Millénaire, de coordonner les suites données aux grandes conférences et sommets des Nations Unies, aux réunions spéciales avec les institutions financières et commerciales, d'assurer la préparation et le suivi des examens triennaux d'ensemble des activités opérationnelles de développement dans une optique d'intégration plus étroite entre l'analyse des politiques et les activités opérationnelles de développement, de favoriser le recours aux technologies de l'information et de la communication aux fins du développement, ainsi que la mobilisation accrue et la participation effective de la société civile. Enfin, le sous-programme contribuera à promouvoir l'application efficace, au sein du système des Nations Unies, en particulier par le biais du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et de ses organes subsidiaires, des recommandations du Conseil, et encouragera le développement d'une collaboration étroite entre celui-ci et le CCS.

Réalisations escomptées

a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social et de l'efficacité du Conseil économique et social quant à la recherche de consensus et à la coordination des politiques sur les questions clés liées à la coopération internationale pour le développement, y compris les activités opérationnelles de développement.

Indicateurs de succès

a) i) Progression de l'approche coordonnée des questions clés liées à la coopération internationale pour le développement, y compris les activités opérationnelles de développement, dans les textes issus des délibérations des instances intergouvernementales;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 2 exemples clés provenant de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social
2002-2003 (estimation) : 4 exemples clés provenant de l'Assemblée générale

et du Conseil économique et social
2004-2005 (objectif) : 6 exemples clefs
provenant de l'Assemblée générale et du
Conseil économique et social

ii) Collaboration renforcée entre les acteurs
intervenant dans les domaines économique et
social, notamment l'Assemblée générale, le
Conseil économique et social, les
institutions, fonds et programmes des
Nations Unies, les institutions de Bretton
Woods, l'Organisation mondiale du
commerce et d'autres, basée sur la
connaissance et le respect du mandat et de la
structure décisionnelle de chacun.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 375 réunions officielles
2002-2003 (estimation) : 299 réunions
officielles
2004-2005 (objectif) : 300 réunions
officielles

b) Efficacité accrue des directives et du travail
de coordination du Conseil économique et
social en ce qui concerne ses organismes
subsidiaires et les travaux de ses commissions
techniques.

b) Meilleure connaissance, parmi les
commissions techniques, du travail des uns et
des autres, notamment quant aux suites données
aux grandes conférences des Nations Unies.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 15 réunions conjointes de
bureaux
2002-2003 (estimation) : 20 réunions
conjointes de bureau
2004-2005 (objectif) : 20 réunions conjointes
de bureaux

c) Renforcement des interactions entre le
Conseil et les organisations non
gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil, notamment par le biais du
Réseau régional informel ONU des
organisations non gouvernementales.

c) Contribution renforcée des organisations non
gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil économique et social.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 3 déclarations et contributions
d'ONG aux délibérations du Conseil
économique et social
2002-2003 (estimation) : 4 déclarations et
contributions d'ONG aux
délibérations du Conseil économique
et social
2004-2005 (objectif) : 4 déclarations
et contributions d'ONG aux
délibérations du Conseil économique
et social

- | | |
|---|--|
| d) Promotion coordonnée d'une coopération renforcée et d'une interaction efficace entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les institutions commerciales et financières, notamment autour du thème de la cohérence et de la cohésion des systèmes monétaires financiers et commerciaux au service du développement. | d) Cohérence, coordination et coopération renforcées dans le système des Nations Unies.

<i>Mesures des résultats :</i>
2000-2001 : 2 réunions officielles
2002-2003 (estimation) : 5 réunions officielles
2004-2005 (objectif) : 10 réunions officielles |
|---|--|
-

Facteurs externes

- 9.65 Le sous-programme atteindra ses objectifs et obtiendra les réalisations escomptées à condition :
- a) que les décideurs, aux niveaux national et international, ainsi que les autres acteurs concernés, soient pleinement associés à l'examen des questions économiques et sociales dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social;
 - b) que la communauté internationale donne suite aux recommandations et décisions formulées par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social, oeuvre pour la réalisation des objectifs et cibles socioéconomiques figurant dans la Déclaration du Millénaire et applique les textes issus des grandes conférences des Nations Unies;
 - c) que l'environnement national et international soit suffisamment propice à la réalisation des objectifs de croissance économique soutenue, de développement durable et d'élimination de la pauvreté, énoncés dans la Déclaration du Millénaire et par les grandes conférences des Nations Unies; et
 - d) que les acteurs concernés contribuent avec diligence et de façon coordonnée aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Produits

- 9.66 Les produits prévus au cours de l'exercice biennal sont les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : séances plénières (40); réunions officielles et consultations officieuses de la Deuxième Commission (50); tables rondes, débats interactifs et discours liminaires des Deuxième et Troisième Commissions (20 réunions); Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (4 réunions); réunions et consultation officieuses des groupes de travail spéciaux et reprises de sessions des Deuxième et Troisième Commissions (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur : les grandes thèmes que choisira l'Assemblée générale, concernant notamment la mondialisation (2); les observations du Département des affaires économiques et sociales sur les rapports du Corps commun d'inspection (2); la mise en oeuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (2); les données statistiques complètes sur les activités opérationnelles de développement (2); la reprise du dialogue relatif au renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat (1); le VIH/sida (1); les communications au service du développement (1); le développement culturel (1); la culture de la paix et l'Année de la tolérance (1); le dialogue entre les civilisations (1); le développement industriel (1); les activités opérationnelles découlant de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles et des rapports concernant des thèmes apparentés prescrits par les organes délibérants (1);

- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : réunions conjointes du Bureau du Conseil économique et social et des bureaux des commissions techniques (20); réunions du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit (en fonction des besoins); réunions et consultations officieuses des sessions d'organisation, des sessions de fond et reprises de session du Conseil économique et social (136);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur : un grand thème que choisira l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session ou le Conseil économique et social à sa session de fond de 2004, sur la base de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement (2); une demande spécifique de l'Assemblée générale (1); les progrès réalisés dans l'application de la résolution de l'Assemblée générale résultant de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement à sa cinquante-huitième session (2); le paludisme et les maladies diarrhéiques (1); les thèmes, pour l'année suivante, du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination dans le cadre de la session de fond du Conseil économique et social (2); le tabac et la santé (1); le débat général sur les suites intégrées et coordonnées à donner aux conférences (2); la synthèse des travaux des commissions techniques, à présenter au débat général (2); les suites données aux conclusions des débats de 2003 et 2004 consacrés aux questions de coordination, à présenter au débat général (2); le débat consacré aux questions de coordination (2); le débat de haut niveau (2); les réunions spéciales de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods (2);
 - iii) Comité des organisations non gouvernementales :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : séances du Comité chargé des organisations non gouvernementales dans le cadre des sessions ordinaires et des reprises de session (100); réunions spéciales convoquées par le Comité en fonction des besoins lors des sessions ordinaires et reprises de session (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : application de la décision 1996/302 du Conseil économique et social relative aux nouvelles demandes d'admission émanant d'organisations inscrite sur la liste de la Commission du développement durable (1); rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur ses sessions de fond ordinaires, reprises de sessions et reprises de sessions spéciales; rapports sur plus de 580 nouvelles demandes d'admission et demandes de reclassement et sur environ 700 rapports trimestriels (5);
 - iv) Groupe spéciaux d'experts sur : les préparatifs de la réunion de printemps du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods (2); les préparatifs du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale (1); les préparatifs du débat de haut niveau du Conseil économique et social (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : Évaluation de l'efficacité globale des activités opérationnelles (1);

- ii) Missions d'établissement des faits : Conseil économique et social : organisation de tables rondes, groupes de discussion et forums en prévision de la réunion de printemps du Conseil et des institutions de Bretton Woods (8);
- iii) Manifestations spéciales :
 - a. Assemblée générale : organisation de tables rondes, groupes de discussion et forums, notamment en prévision des dialogues de haut niveau et des sessions, avec la participation active du secrétariat, des représentants des organismes concernés et d'experts de l'extérieur, selon les besoins et en fonction des décisions et demandes de l'Assemblée (8);
 - b. Conseil économique et social : organisation, en marge des séances officielles du Conseil et en prévision des futures sessions, de tables rondes, groupes de discussion, forums et débats interactifs, avec la participation d'experts de l'extérieur et, s'il y a lieu, de représentants d'organisations non gouvernementales, des milieux d'affaires et du monde universitaire, conformément au Règlement intérieur du Conseil, en fonction des besoins et suite à des décisions ou demandes du Conseil (8);
- iv) Supports techniques : mise à jour et gestion du site Web du Conseil économique et social et du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, ainsi que du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (1);
- v) Services fonctionnels fournis à des réunions interinstitutions : huit réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont les membres sont le Département des affaires économiques et sociales, les cinq commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); l'Université des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Huit réunions de représentants adjoints (16).
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
Projets sur le terrain : évaluations d'impact résultant de l'examen triennal d'ensemble des politiques en application des décisions de l'Assemblée générale.

Tableau 9.11

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	9 426,2	9 470,6	46	46
Autres rubriques	415,4	495,5	–	–
Total	9 841,6	9 966,1	46	46
Fonds extrabudgétaires	470,6	4 401,0	–	–

- 9.67 Les ressources prévues au titre des postes (9 470 600 dollars) font apparaître une augmentation d'un montant net de 44 400 dollars qui s'explique par la création d'un nouveau poste P-5 à la Section des ONG, et le transfert au programme direction exécutive et administration d'un poste d'agent des services généraux (autres classes). Le titulaire du nouveau P-5 devrait seconder le chef de la Section des ONG en ce qui concerne l'application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, notamment coordination des préparatifs et de l'appui fonctionnel aux sessions du Comité chargé des organisations non gouvernementales; la formulation des nouvelles directives et arrangements visant à faciliter la participation des ONG aux travaux du Conseil économique et social et à élargir leurs relations de travail avec le système des Nations Unies; la rédaction des rapports du Comité et autres rapports et documents d'orientation de la Section des ONG; la formulation de recommandations au Comité dans le but de faciliter le travail de la Section avec les ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou demandant ce statut; la coordination permanente de l'accréditation des représentants d'ONG et des questions de sécurité avec le Chef du Service de sécurité; la coordination du programme de travail de la Section et des travaux des organes subsidiaires du Conseil économique et social, des comités préparatoires et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale; les directives concernant les procédures et les concertations avec les organes et organismes du système des Nations Unies.
- 9.68 Les ressources prévues au titre des autres rubriques (495 500 dollars) font apparaître une augmentation d'un montant net de 80 100 dollars résultant d'une diminution de 7 000 dollars à la rubrique consultants et experts en raison de la diminution des besoins, d'une augmentation de 28 300 dollars correspondant essentiellement aux déplacements des membres du Groupe consultatif sur les pays africains qui sortent d'un conflit, d'une augmentation de 39 700 dollars correspondant aux services contractuels de relations extérieures et d'appui aux réunions au titre du sous-programme et d'une augmentation de 19 100 dollars à la rubrique subventions et contributions pour que la contribution de l'ONU au Sous-Comité de la nutrition du CCS retrouve un niveau proche de ce qu'il était avant la réduction opérée dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

Sous-programme 2

Parité entre les sexes et promotion de la femme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 9 577 900 dollars

- 9.69 Le sous-programme sera exécuté par le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et par la Division de la promotion de la femme. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 2 du programme 7 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 et examiné, sous forme de projet, par la Commission de la condition de la femme à sa quarante-septième session. Le Département s'attachera à réaliser l'objectif principal du sous-programme 2 au moyen d'une stratégie axée sur l'apport d'un appui efficace aux organes intergouvernementaux, l'intégration des services consultatifs sur les politiques dans le programme de travail général et le développement des interactions et des échanges avec la société civile. En outre, cette stratégie permettra au sous-programme de jouer un rôle plus utile dans la promotion d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes ainsi que dans l'application à l'échelle du système du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la session extraordinaire, notamment en contribuant à rendre le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes plus efficace et en renforçant la collaboration interinstitutions sous la conduite de la Conseillère spéciale.
- 9.70 La Conseillère spéciale rend compte directement au Secrétaire général des questions ayant trait à la parité entre les sexes, notamment des progrès accomplis par les départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU et par les secrétariats des organismes des Nations Unies pour intégrer une perspective de parité entre les sexes dans toutes leurs politiques et tous leurs programmes; de la situation des femmes au Secrétariat; des progrès accomplis vers l'objectif de 50 % de femmes dans les postes de la catégorie des administrateurs, ainsi que des politiques, stratégies et mesures en ce sens; et des stratégies visant à créer un milieu qui tienne davantage compte des besoins sexospécifiques. Avec la responsable des questions relatives aux femmes au Secrétariat, la Conseillère spéciale a aussi pour tâche de faciliter, contrôler et superviser l'application des mesures spéciales prises pour assurer l'égalité entre les sexes. Ensemble, elles appuient et conseillent les directeurs de programme pour les aider à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale en matière de représentation équilibrée des hommes et des femmes, et elles participent à la création d'un milieu de travail qui tienne compte des préoccupations des femmes et assure plus d'équité. La Conseillère spéciale guide les travaux réalisés dans le cadre de la collaboration interinstitutions en ce qui concerne l'intégration des préoccupations des femmes, pour les questions de fond comme pour les activités opérationnelles.

Tableau 9.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Le principal objectif du sous-programme est de promouvoir l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, compte tenu des résultats de leur examen par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire tenue en juin 2000, ainsi que des résolutions pertinentes des principaux organes de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, et des recommandations relatives à l'égalité entre les sexes figurant dans la Déclaration du Millénaire. Le sous-programme s'efforce de garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et, à cette fin, il aide le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à accroître son efficacité. Un objectif important du sous-programme consiste à appuyer l'intégration d'une perspective de parité entre les sexes à tous les niveaux. Une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes au sein du Secrétariat de l'ONU, de même que la promotion d'un environnement de travail tenant davantage compte des besoins des femmes, figurent également parmi les objectifs du sous-programme.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les programmes de travail et activités des forums intergouvernementaux, des entités du système des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales et des États Membres.

a) i) Meilleure prise en compte des considérations de sexe dans les décisions prises à l'issue des délibérations des forums intergouvernementaux;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 120 résolutions de l'Assemblée générale

2004-2005 (objectif) : 130 résolutions de l'Assemblée générale

ii) Maintien du nombre actuel des résultats et meilleure prise en compte des considérations de sexe dans les programmes de travail des entités du système des Nations Unies;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 70 entités des Nations Unies donnant suite à des demandes d'information en vue de l'élaboration du rapport de la Commission de la condition de la femme

2004-2005 (objectif) : 70 entités des Nations Unies donnant suite à des demandes d'informations en vue de l'élaboration du rapport de la Commission de la condition de la femme

iii) Augmentation du nombre d'États Membres prenant des mesures concrètes en vue d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 114 déclarations prononcées par les États Membres lors du débat général de la Commission de la condition de la femme

2004-2005 (objectif) : 120 déclarations prononcées par les États Membres lors du débat général de la Commission de la condition de la femme

b) Renforcement des capacités de fournir des services consultatifs efficaces en matière d'égalité entre les sexes afin d'aider les pays en développement et les pays en transition, à leur demande, à mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et accroissement de la participation de tous les autres acteurs afin d'appliquer effectivement les recommandations figurant dans les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les mandats intergouvernementaux adoptés par la suite, et les passages pertinents de la Déclaration du Millénaire.

c) Mise en place d'un cadre élargi d'échange d'informations et de dialogue avec les gouvernements et la société civile.

b) Augmentation du nombre d'États Membres se déclarant satisfaits des services consultatifs qui leur sont fournis.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer

c) Augmentation du nombre d'États Membres et de groupes de la société civile utilisant les services d'information et de sensibilisation qui leur sont offerts.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 2,5 millions de consultations des sites Web de la Division de la promotion de la femme et du Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes

2002-2003 (estimation) : 4 millions de consultations des sites Web de la Division de la promotion de la femme et du Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes

d) Représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans un plus grand nombre de départements et de bureaux du Secrétariat de l'ONU et meilleure représentation des femmes à tous les niveaux et dans toutes les professions de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sans porter préjudice aux dispositions de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, la création d'un environnement de travail tenant davantage compte des besoins des femmes et plus soucieux du bien-être de tous.

2004-2005 (objectif) : 4,5 millions de consultations des sites Web de la Division de la promotion de la femme et du Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes

d) i) Augmentation du nombre de départements et bureaux offrant des programmes de sensibilisation aux sexospécificités;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 département/bureau offrant des

programmes de sensibilisation aux sexospécificités

2002-2003 (estimation) : 2 départements/bureaux offrant des programmes de sensibilisation aux sexospécificités

2004-2005 (objectif) : 3 départements/bureaux offrant des programmes de sensibilisation aux sexospécificités

ii) Augmentation du nombre de mesures et pratiques adoptées en vue de promouvoir la politique de conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 3 mesures/pratiques adoptées

2004-2005 (objectif) : 5 mesures/pratiques adoptées

iii) Augmentation du nombre d'entités parvenant à un équilibrage des effectifs entre les sexes;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 5 départements/bureaux parvenant à un équilibrage des effectifs entre les sexes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

2002-2003 (estimation) : 7 départements/bureaux parvenant à un équilibrage des effectifs entre les sexes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

2004-2005 (objectif) : 10 départements/bureaux parvenant à un équilibrage des effectifs entre les sexes dans la

d) Représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans un plus grand nombre de départements et de bureaux du Secrétariat de l'ONU et meilleure représentation des femmes à tous les niveaux et dans toutes les professions de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sans porter préjudice aux dispositions de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, la création d'un environnement de travail tenant davantage compte des besoins des femmes et plus soucieux du bien-être de tous.

d) i) Augmentation du nombre de départements et bureaux offrant des programmes de sensibilisation aux sexospécificités;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 département/bureau offrant des

programmes de sensibilisation aux sexospécificités

2002-2003 (estimation) : 2 départements/bureaux offrant des programmes de sensibilisation aux sexospécificités

2004-2005 (objectif) : 3 départements/bureaux offrant des programmes de sensibilisation aux sexospécificités

ii) Augmentation du nombre de mesures et pratiques adoptées en vue de promouvoir la politique de conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 3 mesures/pratiques adoptées

2004-2005 (objectif) : 5 mesures/pratiques adoptées

iii) Augmentation du nombre d'entités parvenant à un équilibre des effectifs entre les sexes;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 5 départements/bureaux parvenant à un équilibre des effectifs entre les sexes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

2002-2003 (estimation) : 7 départements/bureaux parvenant à un équilibre des effectifs entre les sexes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

2004-2005 (objectif) : 10 départements/bureaux parvenant à un équilibre des effectifs entre les sexes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

iv) Augmentation du pourcentage de femmes dans les missions de maintien de la paix.

Mesures des résultats :

iv) Augmentation du pourcentage de femmes dans les missions de maintien de la paix.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 24 % du personnel des missions de maintien de la paix

2004-2005 (objectif) : 26 % du personnel des missions de maintien de la paix

e) Renforcement de la qualité et de l'efficacité de la collaboration interinstitutions.

e) Renforcement de l'application d'outils et de méthodes et promotion des meilleures pratiques en matière de parité des sexes à l'échelle du système grâce à la collaboration interinstitutions, et notamment au renforcement des capacités des commissions économiques régionales de servir d'interlocuteur pour la coordination interinstitutions ayant trait aux questions de parité des sexes au sein du système des Nations Unies.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 9 équipes spéciales du réseau interinstitutions collaborent à l'examen de méthodes et d'outils utiles à la promotion de la parité des sexes et organisent des ateliers sur la question afin d'échanger des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques recommandables, avec la participation des commissions régionales

2002-2003 (estimation) : 13 équipes spéciales du réseau interinstitutions collaborent à l'examen de méthodes et d'outils utiles à la promotion de la parité des sexes et organisent des ateliers sur la question afin d'échanger des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques recommandables, avec la participation des commissions régionales

2004-2005 (objectif) : 14 équipes spéciales du réseau interinstitutions collaborent à l'examen de méthodes et d'outils utiles à la promotion de la parité des sexes et organisent des ateliers sur la question afin d'échanger des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques recommandables, avec la participation des commissions régionales

f) Renforcement des capacités des États Membres et mobilisation accrue de tous les autres acteurs au service de la mise en oeuvre effective des recommandations contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que des conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

g) Renforcement des capacités du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes quant à l'exécution du mandat assigné par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif.

f) Nombre d'États Membres prenant des mesures concrètes pour mettre en oeuvre ces recommandations.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 350 déclarations d'États Membres et d'organisations non gouvernementales durant les sessions annuelles de la Troisième Commission de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme

2004-2005 (objectif) : 350 déclarations d'États Membres et d'organisations non gouvernementales durant les sessions annuelles de la Troisième Commission de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme

g) i) Augmentation du nombre total de ratifications de la Convention;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 168 ratifications de la Convention

2002-2003 (estimation) : 171 ratifications de la Convention

2004-2005 (objectif) : 174 ratifications de la Convention

ii) Augmentation du nombre total de ratifications du Protocole facultatif;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 28 ratifications du Protocole facultatif

2002-2003 (estimation) : 49 ratifications du Protocole facultatif

2004-2005 (objectif) : 59 ratifications du Protocole facultatif

iii) Augmentation du nombre d'États parties soumettant leur rapport au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 31 États parties soumettant leur rapport au Comité

2002-2003 (estimation) : 31 États parties soumettant leur rapport au Comité

2004-2005 (objectif) : 35 États parties soumettant leur rapport au Comité

iv) Constance du nombre de rapports examinés par le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 31 rapports d'États parties examinés

2002-2003 (estimation) : 42 rapports d'États parties examinés

2004-2005 (objectif) : 31 rapports d'États parties examinés

Facteurs externes

- 9.71 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées à condition que les États Membres accordent la priorité aux questions de parité des sexes et de promotion de la femme.

Produits

- 9.72 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les produits seront les suivants :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

- a. Services fonctionnels : examen et évaluation du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (20); services fonctionnels, y compris pour les séances plénières des Deuxième et Troisième Commissions (12);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur : les activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (2); l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (2); les mesures prises et les progrès réalisés pour ce qui est du suivi et de la mise en oeuvre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2); l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1); l'état de la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2); les pratiques traditionnelles ou coutumières qui nuisent à la santé des femmes et des filles (1); la traite des femmes et des filles, l'élimination de toutes les formes de violence, y compris les crimes désignés dans les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et l'action menée en vue d'éliminer les crimes contre les femmes commis au nom de l'honneur (1); la violence contre les travailleuses migrantes (1); les femmes dans le contexte du développement et l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (1);

ii) Conseil économique et social :

- a. Services fonctionnels : services fonctionnels pour les séances plénières (8);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les mesures prises et les progrès réalisés pour ce qui est du suivi et de la mise en oeuvre des textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); rapports sur l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (2);
- iii) Commission de la condition de la femme :
 - a. Services fonctionnels : consultations à participation non limitée du Bureau de la Commission de la condition de la femme (8); services fonctionnels pour les réunions de la Commission (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance et d'information (4); documents de séance sur les résultats des sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2); liste des communications confidentielles relatives à la condition de la femme (2); rapports sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (2); plan de travail commun au Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, à la Division de la promotion de la femme et au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2); rapports sur les mesures prises et les progrès réalisés pour ce qui est du suivi et de la mise en oeuvre des textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); liste des communications non confidentielles relatives à la condition de la femme (2); rapport sur la libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement (1); rapports sur la situation des femmes palestiniennes et l'aide à leur apporter (2); rapports sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan (2); rapports thématiques sur les questions retenues par la Commission dans son programme de travail pour 2002-2006 (4);
- iv) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes :
 - a. Services fonctionnels : services fonctionnels et techniques pour les séances plénières du Comité et les réunions des groupes de travail (120); services fonctionnels et techniques pour les réunions du groupe de travail présession (40); services fonctionnels et techniques pour le groupe de travail des pétitions (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance et additifs concernant les réponses des États parties aux questions posées sur les rapports périodiques (24); documents de séance sur le rapport du groupe de travail présession, y compris les additifs avec liste des thèmes et questions se rapportant à l'examen des rapports périodiques des États parties (28); recensement des tendances dans l'application de certains articles de la Convention qui restent à déterminer ou recommandations particulières formulées par le Comité pour l'aider à examiner les rapports des États parties (4); rapports demandés sur les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (4); rapports d'entités et institutions spécialisées des Nations Unies (16); rapports des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (40); rapports sur les moyens d'accélérer les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (4);

- v) Réunion des États Parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :
 - a. Services fonctionnels : services fonctionnels et techniques fournis à la Réunion des États Parties (1);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : liste de candidats à l'élection de 11 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (1); rapports préparatoires à la Réunion des États Parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2); rapport de la Réunion des États Parties à la Convention (1); rapport sur les déclarations, réserves, objections et notifications de retrait se rapportant à la Convention (1);
- vi) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur : l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les travaux des commissions régionales (2); l'amélioration de la représentation de la femme (1); réunion du groupe d'experts sur les femmes, la paix et la sécurité (1); thèmes arrêtés par la Commission de la condition de la femme dans son programme de travail pour 2002-2006 (4); examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Division de la promotion de la femme) (2); atelier sur l'Enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Network* (8 numéros); Travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, volumes 13 et 14 (2); *Femmes 2000 et au-delà* (4 numéros);
 - ii) Publications isolées : Beijing et au-delà 2000-2005 : examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (1); meilleures pratiques dans la lutte contre la traite des femmes et des filles (1); CD-ROM sur la Convention (1); publication sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes (1); supports pédagogiques sur le renforcement des capacités dans les mécanismes nationaux de promotion de la femme (1); supports pédagogiques sur la Convention (1); Enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1);
 - iii) Supports techniques : répertoire des mécanismes nationaux de promotion de la femme (4); perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web de la Division de la promotion de la femme (annuellement) (2); perfectionnement, conception, exploitation et gestion des sites Web du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et du Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité entre les sexes (annuellement) (4); directives et aide-mémoire sur un milieu de travail reflétant les différentes sensibilités de l'homme et de la femme, concernant notamment le contrôle et le réseautage (1); directives et aide-mémoire sur l'intégration des préoccupations des femmes (1); rapports des réunions des groupes d'experts sur les questions retenues par la Commission dans son programme de travail pour 2002-2006 (4); listes de candidatures féminines aux postes du Secrétariat de l'ONU, du Département des opérations de maintien de la paix et des missions spéciales (2);

- iv) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité entre les sexes (16);
- v) Documentation pour les réunions interorganisations : perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web de Women Watch (annuellement) (2).

Tableau 9.13

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	8 532,9	8 941,1	42	42
Autres rubriques	636,8	636,8	–	–
Total partiel	9 169,7	9 577,9	42	42
Fonds extrabudgétaires	2 146,6	2 086,5	4	4

- 9.73 Le montant de 8 941 100 dollars prévu pour les postes fait apparaître une augmentation de 408 200 dollars, résultant du financement intégral des quatre nouveaux postes [1 D-1, 1 P-4, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (autres classes)] approuvés au cours de l'exercice biennal 2002-2003 et du reclassement à la 1re classe d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Bureau de la Directrice de la Division de la promotion de la femme, en raison de l'intensification du programme de travail et de sa plus grande complexité, notamment pour ce qui concerne les travaux préparatoires à l'examen décennal du Programme d'action de Beijing et le suivi consécutif. Le montant prévu (inchangé) au titre des autres rubriques permettra de financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les services de consultants et d'experts, les frais de voyage du personnel, les services contractuels et les dépenses de représentation.

Sous-programme 3

Politiques sociales et développement social

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 13 047 300 dollars

- 9.74 Ce sous-programme relève de la responsabilité de la Division des politiques sociales et du développement social.
- 9.75 Le programme de travail a été élaboré dans le cadre du sous-programme 3 (Politiques sociales et développement social) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005. Il tient compte des mandats mondiaux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », dans lequel l'Assemblée a réaffirmé sa ferme intention de donner suite à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague et s'est engagée à accélérer le développement social. Les mandats suivants sont également pertinents : Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement; Règles pour l'égalisation des chances des handicapés; et Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

- 9.76 Le sous-programme continuera d'apporter un appui coordonné efficace, moyennant l'analyse des politiques, le suivi des progrès, des tendances et des nouveaux problèmes et le recours à des services consultatifs pour mettre en oeuvre d'autres mesures et initiatives énoncées dans les textes portant autorisation de son exécution.
- 9.77 Le programme de travail contient également des produits liés aux services fournis à l'Instance permanente sur les questions autochtones et au Comité spécial sur la question d'une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés, comme l'Assemblée générale l'a décidé à sa cinquante-septième session (résolution 57/229 du 18 décembre 2002).
- 9.78 Suite à la réorganisation du Département des affaires économiques et sociales, certaines des activités de coopération technique et les ressources connexes qui figuraient au titre de ce sous-programme ont été transférées au sous-programme 8. Comme cela apparaît dans le descriptif des produits en matière de coopération technique qui figure ci-après, le sous-programme 3 continuera à aider les gouvernements, à leur demande, à mettre en oeuvre les instruments internationaux relatifs aux politiques sociales et au développement social.
- 9.79 Les activités qui seront menées au titre du sous-programme ont été évaluées par la Commission du développement social à sa quarante et unième session, sur la base d'un document provisoire.

Tableau 9.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Renforcer la coopération internationale en faveur du développement social, en accordant une attention particulière aux trois questions centrales suivantes : élimination de la pauvreté, création d'emplois et insertion sociale. Le sous-programme vise également à promouvoir les programmes axés sur l'évolution démographique convenus au niveau international et concernant les personnes âgées, notamment la Déclaration politique et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et les programmes relatifs aux handicapés et aux jeunes, et à faire progresser les travaux sur les questions intergénérationnelles. En outre, le sous-programme sensibilisera l'opinion aux questions autochtones et renforcera l'intégration et la coordination de l'action menée dans ce domaine au sein du système des Nations Unies.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Mise en oeuvre plus efficace des engagements pris et des politiques adoptées dans la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Copenhague sur le développement social, le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), et d'autres initiatives en faveur du développement social issues de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et promotion de cette mise en oeuvre.

a) i) Degré de satisfaction des États Membres quant à l'utilité du sous-programme au regard des thèmes prioritaires liés à l'efficacité du secteur public et à l'examen de nouvelles mesures d'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 86 % de

déclarations faisant référence à de nouvelles lois ou mesures

2004-2005 (objectif) : 86 % de déclarations

a) Mise en oeuvre plus efficace des engagements pris et des politiques adoptées dans la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Copenhague sur le développement social, le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), et d'autres initiatives en faveur du développement social issues de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et promotion de cette mise en oeuvre.

b) Capacité accrue des États Membres à poursuivre l'objectif d'élimination de la pauvreté moyennant une action nationale et une coopération internationale décisives.

a) i) Degré de satisfaction des États Membres quant à l'utilité du sous-programme au regard des thèmes prioritaires liés à l'efficacité du secteur public et à l'examen de nouvelles mesures d'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 86 % de déclarations faisant référence à de nouvelles lois ou mesures

2004-2005 (objectif) : 86 % de déclarations faisant référence à de nouvelles lois ou mesures

ii) Collaboration plus étroite entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui s'intéressent aux questions de développement social.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 29 organismes du système des Nations Unies ont fait des déclarations et/ou ont participé aux réunions de la Troisième Commission, de la Commission du développement social et/ou des groupes d'experts

2002-2003 (estimation) : 29 organismes du système des Nations Unies devraient faire des déclarations et/ou participer aux réunions de la Troisième Commission, de la Commission du développement social et/ou des groupes d'experts

2004-2005 (objectif) : 29 organismes du système des Nations Unies devraient faire des déclarations et/ou participer aux réunions de la Troisième Commission, de la Commission du développement social et/ou des groupes d'experts

b) Satisfaction exprimée par les États Membres quant à l'utilité du sous-programme au regard du renforcement de leur capacité à réévaluer les politiques macroéconomiques pour les axer sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, à la lumière notamment des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs

b) Capacité accrue des États Membres à poursuivre l'objectif d'élimination de la pauvreté moyennant une action nationale et une coopération internationale décisives.

b) Satisfaction exprimée par les États Membres quant à l'utilité du sous-programme au regard du renforcement de leur capacité à réévaluer les politiques macroéconomiques pour les axer sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, à la lumière notamment des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs adoptés par les organes intergouvernementaux, en particulier lors du Sommet mondial pour le développement social et de l'examen de ses résultats.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 70 % des recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général approuvées par des résolutions de l'Assemblée générale (moyenne pondérée du nombre de recommandations adoptées au cours de chacune des années de l'exercice biennal, le cas échéant)

2002-2003 (estimation) : 70 % des recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général approuvées par des résolutions de l'Assemblée générale (moyenne pondérée du nombre de recommandations adoptées au cours de chacune des années de l'exercice biennal, le cas échéant)

2004-2005 (objectif) : 70 % des recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général approuvées par des résolutions de l'Assemblée générale (moyenne pondérée du nombre de recommandations adoptées au cours de chacune des années de l'exercice biennal, le cas échéant)

c) Prise de conscience accrue des gouvernements et de la communauté internationale de leur pouvoir de mettre en oeuvre – grâce au renforcement de leurs capacités – le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà; et capacité accrue des États Membres à faire progresser l'action menée en matière d'insertion sociale, notamment pour ce qui touche aux personnes âgées, aux handicapés, aux jeunes et à la famille, et au règlement des conflits.

c) i) Satisfaction exprimée par les États Membres quant à l'appui apporté au suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 182 déclarations, lettres et réponses à des questionnaires

2004-2005 (objectif) : 40 déclarations, lettres et réponses à des questionnaires

ii) Intérêt accru des gouvernements pour les travaux des Nations Unies concernant le handicap, se traduisant par des initiatives en faveur de la mise en oeuvre des règles et normes internationales relatives aux handicapés;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 66 des États Membres qui ont indiqué des initiatives en faveur des handicapés ont fait référence aux handicapés dans les déclarations qu'ils ont faites devant la Commission du développement social et l'Assemblée générale

2002-2003 (estimation) : 66 des États Membres qui ont indiqué des initiatives en faveur des handicapés ont fait référence aux handicapés dans les déclarations qu'ils ont faites devant la Commission du développement social et l'Assemblée générale

2004-2005 (objectif) : 70 des États Membres qui ont indiqué des initiatives en faveur des handicapés ont fait référence aux handicapés dans les déclarations qu'ils ont faites devant la Commission du développement social et l'Assemblée générale

iii) Réactions recueillies sur le rôle du sous-programme dans la sensibilisation accrue des États Membres à la nécessité de mieux intégrer les préoccupations des jeunes dans les politiques nationales de développement;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 25 déclarations faisant référence à la jeunesse entendues par la Troisième Commission de l'Assemblée générale

2004-2005 (objectif) : 25 déclarations faisant

iii) Réactions recueillies sur le rôle du sous-programme dans la sensibilisation accrue des États Membres à la nécessité de mieux intégrer les préoccupations des jeunes dans les politiques nationales de développement;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : 25 déclarations faisant référence à la jeunesse entendues par la Troisième Commission de l'Assemblée générale

2004-2005 (objectif) : 25 déclarations faisant référence à la jeunesse entendues par la Troisième Commission de l'Assemblée générale

iv) Nombre accru de décideurs, d'experts et d'exécutants participant aux initiatives conjointes, indiquant ainsi la pertinence des pratiques et principes fondamentaux recensés pour le règlement des conflits entre personnes.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponibles

2002-2003 (estimation) : participation de 4 partenaires à deux ou trois initiatives conjointes

2004-2005 (objectif) : participation de 6 partenaires à deux ou trois initiatives conjointes

d) Capacité accrue de l'Instance permanente sur les questions autochtones à mener à bien son programme de travail.

d) Satisfaction exprimée par les membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones quant au fait que le sous-programme leur a fourni un appui propice au renforcement de leur capacité à mener à bien leur programme de travail.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 8 membres de l'Instance

2004-2005 (objectif) : 16 membres de l'Instance

e) Meilleure compréhension et prise de conscience accrue par les gouvernements, la société civile et le secteur privé des nouveaux problèmes liés au développement social, y compris des questions relatives à l'égalité des sexes, notamment grâce à l'accès plus facile et

e) Intérêt accru des organisations non gouvernementales – notamment des organisations de femmes – pour les travaux de la Commission du développement social et les réunions et conférences internationales et régionales consacrées au développement social.

plus rapide des gouvernements, des universités et des particuliers aux travaux de recherche et d'analyse menés par les organismes des Nations Unies dans le domaine du développement social.

Mesures des résultats :
2000-2001 : 126 ONG
2002-2003 (estimation) : 147 ONG
2004-2005 (objectif) : 160 ONG

Facteurs externes

- 9.80 Le sous-programme devrait parvenir à ses objectifs et aux résultats escomptés à condition que les gouvernements et les autres parties prenantes collaborent à sa réalisation en menant les activités énoncées dans le projet de programme.

Produits

- 9.81 Pendant l'exercice biennal, les produits suivants seront exécutés :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels fournis à des réunions : services fonctionnels, notamment pour les séances des Deuxième et Troisième Commissions (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur : le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (1); la mise en oeuvre du document final du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXI^e siècle (1); la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (2); le nouvel ordre humain international (1); le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (2004) (1); l'examen et l'évaluation du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà à l'occasion de son dixième anniversaire (1); le Comité spécial sur la question d'une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés (troisième et quatrième sessions) (2); la situation sociale dans le monde (1);
 - ii) Conseil économique et social : services fonctionnels fournis à des réunions (8 réunions);
 - iii) Commission du développement social :
 - a. Services fonctionnels fournis à des réunions : réunions intersessions du Bureau (8); séances de la Commission (32);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) (1); rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXI^e siècle (1); thème prioritaire pour 2004 : « Amélioration de l'efficacité du secteur public » (1); thème prioritaire pour 2005 : « Examen de nouvelles mesures d'application du Sommet mondial pour le développement social et du document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale » (1); rapport final du Rapporteur spécial de la Commission du

- développement social chargé d'étudier la situation des handicapés, y compris le supplément aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (1); vues des États Membres concernant les propositions faites par le Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des handicapés, y compris le supplément aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés qui figure dans le rapport du Rapporteur spécial sur les travaux de son troisième mandat (1); rapport sur l'Année internationale du microcrédit (2005) (1);
- iv) Comité spécial sur la question d'une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions du Comité spécial (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés (troisième et quatrième sessions) (2);
 - v) Instance permanente sur les questions autochtones :
 - a. Services fonctionnels fournis à des réunions : réunions de l'Instance (26); Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les populations autochtones;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les travaux de la deuxième session de l'Instance (1); rapport sur le suivi de la première session de l'Instance (1); rapports analytiques sur les sept domaines prioritaires prescrits de l'Instance (7); rapport sur l'ordre du jour provisoire et les annotations pour les sessions de l'Instance (1); rapport de fond de l'Instance dans six domaines de fond essentiels (santé, droits autochtones en tant que droits fondamentaux, développement économique et social, éducation et culture, environnement, enfants et jeunes) (6);
 - vi) Groupes spéciaux d'experts sur : l'évaluation de la suite donnée aux conclusions des principales conférences internationales sur les politiques de développement social menées par les gouvernements (1); la création d'emplois : politiques, stratégies et mise en oeuvre (1); le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement visant à formuler des directives concernant l'action gouvernementale à mener au niveau national afin de mettre en oeuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) (1); la préparation du dixième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (1); la promotion des droits des handicapés au regard du développement dans le cadre du Comité spécial sur la question d'une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés (1); le thème prioritaire de la Commission du développement social en 2005 : « Examen de nouvelles mesures d'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale » (1); le thème prioritaire de la Commission du développement social en 2006 : « Examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) » (1); l'insertion sociale des personnes en situation de conflit : renforcement des capacités et des institutions (1); deux tables rondes concernant la Commission du développement social pour l'exercice biennal 2004-2005 (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (1);

- ii) Publications isolées : situation des familles au niveau mondial (1); Directives concernant la formulation et la mise en oeuvre de l'action gouvernementale en matière de vieillissement (1); Examen des progrès accomplis dans les 10 domaines d'activité prioritaires du Programme d'action mondial pour les jeunes à l'horizon 2000 et au-delà dans le cadre des préparatifs pour la célébration de son dixième anniversaire en 2005 (1); Plan directeur pour l'insertion sociale et le règlement des conflits aux niveaux local, national et international (1);
 - iii) Manifestations spéciales : services fonctionnels pour la célébration des journées internationales suivantes : famille (15 mai); coopératives (premier samedi de juillet); jeunesse (12 août); personnes âgées (1er octobre); élimination de la pauvreté (17 octobre); et personnes handicapées (3 décembre) (1);
 - iv) Supports techniques : mises à jour régulières du site Web de la Division; monographie technique sur les nouvelles questions et leur application à l'analyse des politiques sous l'angle du handicap (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services consultatifs aux fins du suivi du Sommet mondial pour le développement social et du document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale; du renforcement de l'insertion sociale des handicapés; du suivi du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002); activités liées au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà; et de la promotion du rôle de la famille. À la demande des gouvernements des pays en développement et des pays en transition, fourniture de services consultatifs, organisation d'ateliers et de séminaires de formation et élaboration de projets sur le terrain pour renforcer les capacités.

Tableau 9.15

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	13 481,9	11 969,2	70	60
Autres rubriques	937,4	1 078,1	–	–
Total partiel	14 419,3	13 047,3	70	60
Fonds extrabudgétaires	28 760,6	2 059,0	2	1

- 9.82 Le montant de 11 969 200 dollars inscrit au titre des postes fait apparaître une diminution qui est le résultat : a) du redéploiement des postes lié à la réorganisation du Département, de la manière suivante : redéploiement externe de 13 postes [1 poste D-1, 2 postes P-5, 1 poste P-4, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 8 postes d'agent des services généraux (autres classes)] vers le sous-programme 8; et d'un poste D-1 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) vers le sous-programme 7; redéploiement interne d'un poste P-5 de la Direction exécutive et administration; et d'un poste P-2/1 du sous-programme 8, à l'appui des activités dans le domaine du vieillissement; et b) de la création de trois postes destinés au secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/57/26), à savoir : un poste P-3 et un poste P-2, dont les titulaires seront chargés de

veiller au bon déroulement du programme d'activité approuvé; de collecter et d'analyser des informations venant du système des Nations Unies et d'établir des rapports et des études suivant les recommandations de l'Instance; d'organiser des réunions pour les membres de l'Instance; d'établir le rapport annuel destiné au Conseil économique et social; de réaliser des travaux de recherche; d'établir et de maintenir des partenariats avec d'autres experts et d'autres parties prenantes (gouvernements, instituts de recherche, milieux universitaires, système des Nations Unies et autres organisations internationales, organisations non gouvernementales, secteur privé, etc.) pour traiter des questions relatives aux peuples autochtones; de faciliter l'intégration et la coordination des activités relatives aux questions autochtones dans le système des Nations Unies, notamment en coordonnant les réunions organisées dans le système; d'examiner et d'analyser les rapports établis par des organismes des Nations Unies et des équipes de pays; d'établir des notes d'information sur les questions autochtones; d'organiser et de tenir à jour des bases de données sur les questions autochtones et les organisations non gouvernementales qui s'en occupent; de diffuser des informations sur les questions autochtones; et de participer à la gestion du personnel et à la gestion financière du secrétariat; et un poste d'agent des services généraux (autres classes), dont le titulaire devra aider le Directeur et les autres administrateurs; répondre aux demandes d'information sur le secrétariat; aider les membres de l'Instance lors de leurs visites au Siège de l'ONU; et accomplir des tâches administratives courantes.

- 9.83 Le montant de 1 078 100 dollars inscrit au titre des autres rubriques fait apparaître une augmentation de 140 700 dollars et permettra de financer les dépenses suivantes : personnel temporaire (autre que pour les réunions), l'augmentation de 58 900 dollars devant servir à renforcer les capacités de la Division des politiques sociales et du développement social face aux questions nouvelles liées au développement social, à renforcer les capacités en matière de techniques de l'information, à fournir des services fonctionnels au Comité spécial sur la question d'une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés, et à fournir aussi un appui supplémentaire au secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones durant les périodes de pointe et pour remplacer le personnel en congé de maladie ou de maternité; consultants et experts (diminution nette de 13 200 dollars); voyages du personnel [augmentation de 63 000 dollars pour la Division des politiques sociales et du développement social (43 000 dollars) et le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones (20 000 dollars)]; services contractuels; frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires et mobilier et matériel, soit des augmentations de 24 700 dollars, 3 600 dollars et 3 700 dollars, respectivement, et tous les frais liés au secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones; et subventions et contributions représentant la part des dépenses du Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives qui est à la charge de l'Organisation des Nations Unies.

Sous-programme 4 Développement durable

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 13 221 300 dollars

- 9.84 Ce sous-programme relève de la Division du développement durable. Le programme de travail est provisoire dans la mesure où il a été établi à partir du sous-programme 4 du programme 7 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, qui doit être soumis pour approbation à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, conformément à la résolution 57/282 (sect. I, par. 6) de l'Assemblée, en date du 20 décembre 2002 (sect. I, par. 6). Le programme de travail révisé doit également être examiné par la Commission du développement durable à sa onzième session, en avril 2003, conformément aux dispositions de la résolution 57/253 de l'Assemblée.

Tableau 9.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : L'objectif de ce sous-programme est de soutenir les efforts déployés à tous les niveaux dans le domaine du développement durable, et notamment d'assurer l'application coordonnée et efficace d'Action 21 et des autres engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, des textes issus de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et du Plan d'application des décisions adoptées à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que de la Déclaration du Millénaire.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Application effective des décisions prises au Sommet mondial pour le développement durable quant au renforcement de la Commission du développement durable et à sa nouvelle mission d'appui au développement durable à tous les niveaux, y compris à travers des partenariats pour la réalisation des objectifs définis lors du Sommet.

b) Meilleure intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans toutes les activités de développement durable, grâce à une collaboration plus étroite entre les organismes internationaux et les institutions financières, en particulier dans le système des Nations Unies, et à un effort de coordination et de coopération interinstitutions.

a) Degré de satisfaction quant à la qualité des services fonctionnels fournis à la Commission du développement durable et aux autres instances intergouvernementales des Nations Unies dans le domaine du développement durable.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 50 % des gouvernements sont satisfaits de la qualité de l'appui fonctionnel

2004-2005 (objectif) : 75 % des gouvernements sont satisfaits de la qualité de l'appui fonctionnel

b) i) Progrès accomplis dans l'application d'un programme-cadre décennal sur les modes de consommation et de production durables, tels que rapportés à la Commission;

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer

ii) Nombre d'accords de collaboration pour le développement durable mobilisant des organismes du système des Nations Unies et des organisations n'appartenant pas au système.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 40 initiatives

2002-2003 (estimation) : 45 initiatives

- c) Meilleur suivi des progrès accomplis sur la voie des objectifs du développement durable grâce à l'évaluation des données collectées aux niveaux national, régional ou international.
- c) Analyse exhaustive, en temps utile, des données sur le suivi des objectifs et des cibles du développement durable communiquées à la Commission par les gouvernements
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 40 initiatives
2002-2003 (estimation) : 45 initiatives
2004-2005 (objectif) : 60 initiatives
- d) Participation plus active des grands groupes aux travaux de la Commission et à l'action en faveur du développement durable en général, notamment à la mise en oeuvre d'Action 21 et à l'application des engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable et des autres décisions concernant le développement durable.
- d) Nombre d'activités exécutées par les grands groupes et participation globale de ceux-ci à l'action en faveur du développement durable et aux travaux de la Commission.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : dans 100 % des cas, analyse exhaustive, en temps utile, des données reçues sur le suivi des objectifs et cibles du développement durable
2002-2003 (estimation) : dans 100 % des cas, analyse exhaustive, en temps utile, des données reçues sur le suivi des objectifs et cibles du développement durable
2004-2005 (objectif) : dans 100 % des cas, analyse exhaustive, en temps utile, des données reçues sur le suivi des objectifs et cibles du développement durable
- e) Renforcement de la capacité de la Commission d'évaluer efficacement et d'encourager les partenariats pour le développement durable.
- e) Création d'un mécanisme ouvert et transparent chargé du suivi des partenariats pour le développement durable.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : sans objet
2002-2003 (estimation) : à déterminer
2004-2005 (objectif) : à déterminer
- f) Renforcement de la coopération internationale et régionale, en particulier de la coopération Sud-Sud, dans le domaine du développement durable, notamment à travers des échanges régionaux et sous-régionaux de données d'expérience concernant l'application d'Action 21, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et des engagements pris au Sommet mondial pour le
- f) Nombre d'activités ayant donné lieu à des échanges de données d'expérience nationales, régionales ou intrarégionales sur le développement durable.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 30 activités
2002-2003 (estimation) : 35 activités
2004-2005 (objectif) : 40 activités

f) Renforcement de la coopération internationale et régionale, en particulier de la coopération Sud-Sud, dans le domaine du développement durable, notamment à travers des échanges régionaux et sous-régionaux de données d'expérience concernant l'application d'Action 21, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et des engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable.

g) Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition dans les domaines suivants : formulation de stratégies, politiques et programmes nationaux pour le développement durable; développement de systèmes d'information et de bases de données, y compris des indicateurs concernant le développement durable, l'énergie, l'eau, les industries extractives et les minéraux.

h) Amélioration de la visibilité et de l'accessibilité de l'information sur le développement durable, Action 21 et les textes adoptés par la Commission et lors du Sommet mondial pour le développement durable, avec pour corollaire une meilleure compréhension de l'importance du développement durable.

f) Nombre d'activités ayant donné lieu à des échanges de données d'expérience nationales, régionales ou intrarégionales sur le développement durable.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 30 activités

2002-2003 (estimation) : 35 activités

2004-2005 (objectif) : 40 activités

g) Observations des pays en développement et des pays en transition sur l'utilité des services consultatifs proposés et/ou des projets de coopération technique et d'appui au renforcement des capacités exécutés dans le cadre du sous-programme.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 90 % des pays trouvent les services consultatifs et les projets utiles

2002-2003 (estimation) : 90 % des pays trouvent les services consultatifs et les projets utiles

2004-2005 (objectif) : 90 % des pays trouvent les services consultatifs et les projets utiles

h) i) Nombre de visites du site Web de la Division d'une durée égale ou supérieure à trois minutes;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 234 091 visites du site Web d'une durée d'au moins trois minutes

2002-2003 (estimation) : 300 000 visites du site Web d'une durée d'au moins trois minutes

2004-2005 (objectif) : 350 000 visites du site Web d'une durée d'au moins trois minutes

ii) Capacité de répondre favorablement aux invitations à faire une allocution ou un exposé ayant un lien direct avec le programme de travail.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 90 % de demandes satisfaites

2002-2003 (estimation) : 95 % de demandes satisfaites

2004-2005 (objectif) : 95 % de demandes

- i) Appui efficace à l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade approuvé à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.
- i) i) Nombre de réunions ou ateliers sous-régionaux, régionaux ou mondiaux organisés;
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 90 % de demandes satisfaites
2002-2003 (estimation) : 95 % de demandes satisfaites
2004-2005 (objectif) : 95 % de demandes satisfaites
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : données non disponibles
2002-2003 (estimation) : 2 réunions ou ateliers sous-régionaux, régionaux ou mondiaux
2004-2005 (objectif) : 10 réunions ou ateliers sous-régionaux, régionaux ou mondiaux
- ii) Nombre de rapports analytiques sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 1 rapport
2002-2003 (estimation) : 5 rapports
2004-2005 (objectif) : 7 rapports
-

Facteurs externes

- 9.85 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés et d'aboutir aux réalisations escomptées si les gouvernements et les institutions internationales accordent la priorité à l'application d'Action 21, du Programme d'action de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et des décisions du Sommet mondial pour le développement durable.
- 9.86 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Assemblée générale :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions internationales consacrées à l'examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (20); séances de la Deuxième Commission, y compris les consultations officieuses (40);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : examen approfondi du Programme d'action de la Barbade (2); suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable (2); rapport sur l'énergie solaire (1); rapport sur l'Année internationale de l'eau douce (1);

- ii) Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les affaires maritimes : services fonctionnels pour les réunions : réunions annuelles organisées avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques (1);
- iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances du Conseil (8) et consultations officieuses (18);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports de la Commission du développement durable (2);
- iv) Commission du développement durable :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Commission et réunions des groupes de rédaction pendant les sessions (147); réunions du bureau de la Commission et consultations officieuses connexes (12); réunions intersessions des organes subsidiaires (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information sur les mécanismes de coordination nationale : liste des coordonnateurs nationaux et des sites Web gouvernementaux sur le développement durable (3); rapport détaillé sur les suites données au Sommet mondial pour le développement durable (1); autres rapports de suivi (6); rapports d'orientation sur les questions signalées par la Commission et documents de fond sur les questions à inclure dans le programme de travail de la Commission pour 2004-2005 (20); rapport d'évaluation de la mise en oeuvre aux niveaux national et régional (1); rapport de la Division du développement durable à la Commission sur le programme de travail et le plan à moyen terme (1);
- v) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes spéciaux d'experts sur : les petits États insulaires en développement – articulations entre les décisions du Sommet mondial pour le développement durable et l'examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement (1); les indicateurs du développement durable (1); l'exploitation minière et le développement durable (1); les concertations multipartites (2); l'énergie hydroélectrique au service du développement durable en Afrique (1); les ressources naturelles au service du développement durable (1); l'énergie renouvelable pour les pays en développement (1); les technologies de réduction des émissions produites par la consommation d'énergie (1); l'évolution vers des modes de consommation et de production durables (1); les instruments d'une politique de développement durable (1); les coordonnateurs nationaux du développement durable (1); la réunion consultative régionale consacrée à l'échange des données d'expérience nationales (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Energy and Transport Newsletter* (4); *International Rivers and Lakes Newsletter* (4); *Natural Resources Forum* (trimestrielle) (8); instruments d'une politique de développement durable (1);
 - ii) Publications isolées : déréglementation du secteur de l'électricité (1); comptabilité environnementale (3); aspects écologiques et sociaux de la petite exploitation minière (1); intégration des politiques de produits dans une optique de développement durable (1); initiatives de conversion des marchés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (1); stratégies nationales en faveur des technologies les moins polluantes

- (1); interconnexion des réseaux électriques (1); les grands courants du développement durable (1); approches stratégiques pour le développement durable des petits États insulaires en développement (1);
- iii) Fascicules, fiches, diagrammes, dossiers d'information : brochure (1), dépliant (1) et affiche (1), dans le contexte de l'examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - iv) Appui technique : mise à jour du site Web de la Commission (8); établissement de partenariats pour assurer la mise à jour du site Web et de la base de données sur le développement durable (1); création, gestion et mise à jour du répertoire des coordonnateurs nationaux du développement durable (1); création, gestion et mise à jour du réseau des coordonnateurs pour les indicateurs du développement durable (1); mise en place, gestion et actualisation du centre virtuel d'enseignement sur les ressources en eau (1); création, gestion et mise à jour du site Web des petits États insulaires en développement (1); expansion de la section Développement durable du site Web du Département (1); amélioration et mise à jour des rapports nationaux et des bases d'indicateurs et affichage sur le site Web des rapports nationaux, des indicateurs et de la liste des partenariats pour le développement durable (1); approches stratégiques et méthodes pour la mise au point d'indicateurs du développement durable (1); manuel de formation à la formulation, au suivi et à l'évaluation des stratégies nationales de développement durable (1); documents d'information destinés au bureau de la Commission (12); notes sur les réunions du bureau (12);
 - v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions interinstitutions de coordination des travaux des Nations Unies dans le domaine du développement durable (6);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : en coopération avec les institutions et les commissions régionales des Nations Unies et à la demande des gouvernements concernés, des services consultatifs d'experts seront fournis aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement et aux pays en transition souhaitant acquérir des capacités nouvelles ou supplémentaires dans des domaines comme la formulation de stratégies nationales pour le développement durable, la mise au point d'indicateurs pour suivre la bonne exécution de ces stratégies, l'établissement de rapports et d'indicateurs, la conclusion de partenariats pour le développement durable, le renforcement des institutions et l'appui aux processus de consultations multipartites pour promouvoir le développement durable, la gestion rationnelle des ressources en eau douce et de l'énergie dans une optique de développement durable privilégiant l'efficacité énergétique, les nouvelles sources d'énergie et les sources d'énergie renouvelables et les techniques avancées de conversion des combustibles fossiles, le développement des infrastructures, les minéraux, etc.;
 - ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : organisation de séminaires et/ou ateliers de formation pour et avec les responsables des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, en vue de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable, notamment en ce qui concerne les stratégies nationales pour l'adoption de technologies moins polluantes, la comptabilité de gestion environnementale, la gestion intégrée des ressources en eau,

l'énergie au service du développement durable et les répercussions sociales des industries extractives;

- iii) Projets opérationnels : prestation de services techniques aux États Membres dans le cadre des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique dans le domaine du développement durable, en mobilisant toutes les sources de financement disponibles.

Tableau 9.17

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	12 510,5	12 499,0	59	58
Autres rubriques	722,3	722,3	–	–
Total	13 232,8	13 221,3	59	58
Fonds extrabudgétaires	38 257,4	23 928,1	6	6

- 9.87 Le montant de 13 221 300 dollars fait apparaître une diminution d'un montant de 11 500 dollars des ressources nécessaires au titre des postes, conséquence directe a) du transfert au sous-programme 10 d'un poste P-2, dans le contexte de la restructuration du Département; b) du financement intégral de deux postes P-2 créés pendant l'exercice biennal 2002-2003. Le niveau des ressources nécessaires au titre des autres rubriques correspond au maintien des moyens existants.

**Sous-programme 5
Statistiques**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 25 923 400 dollars

- 9.88 L'exécution du sous-programme relève de la Division de statistique. Le programme de travail, qui est fondé sur le sous-programme 5 du programme 7 du plan à moyen-terme révisé pour la période 2002-2005, a été examiné, sous forme de projet, par la Commission de statistique à sa trente-quatrième session.

Tableau 9.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faciliter les comparaisons statistiques internationales grâce à une normalisation des méthodes, des classifications et des définitions utilisées par les bureaux nationaux de statistique et parvenir à un accord international sur l'emploi et l'utilité des concepts et méthodes statistiques.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Capacité accrue des bureaux nationaux de statistique des pays développés et des pays en transition de produire, d'analyser et de diffuser des données statistiques, l'accent étant mis sur l'amélioration de la qualité, de la disponibilité, de l'utilité et de l'accessibilité de ces données, notamment en ce qui concerne la série d'indicateurs permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

a) i) Avis des participants aux ateliers sur les connaissances acquises et l'amélioration de leurs compétences en matière de production, d'analyse et de diffusion de données statistiques;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : indice 3. Ces résultats et certains des suivants sont mesurés à l'aide d'un barème à 5 niveaux

d'indice correspondant chacun à une fourchette : 5 = 90 à 100 %, 4 = 70 à 89 %, 3 = 50 à 69 %, 2 = 30 à 49 %, 1 = 0 à 29 %

2004-2005 (objectif) : indice 4

ii) Avis des pays sur la contribution des missions consultatives à l'amélioration de leur capacité de produire, d'analyser et de diffuser des données statistiques;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : indice 3

2004-2005 (objectif) : indice 4

iii) Avis des participants aux ateliers et aux réunions de groupes d'experts sur la qualité, la disponibilité, l'utilité et l'accessibilité des données statistiques publiées par la Division.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : indice 3

2004-2005 (objectif) : indice 4

b) Amélioration de la comparabilité des statistiques entre pays grâce à l'application de méthodes et de procédures normalisées à la mesure des phénomènes sociaux, notamment la pauvreté et l'égalité entre les sexes.

b) i) Avis des participants aux ateliers sur les connaissances acquises au sujet des méthodes et procédures permettant de mesurer les phénomènes économiques et sociaux;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : indice 3

2004-2005 (objectif) : indice 4

ii) Avis des groupes cibles et des groupes d'experts, et avis recueillis sur les sites Web quant à l'utilité des ouvrages, des sites et des bulletins de l'ONU portant sur les méthodes et les procédures.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : indice 3

2004-2005 (objectif) : indice 4

c) Meilleure compréhension et appréhension plus efficace par les bureaux nationaux de statistique des problèmes nouveaux et des questions importantes qui se posent en matière de gestion des systèmes statistiques et dans les domaines du commerce international, de la

c) Nombre de rapports techniques sur les problèmes nouveaux et les questions importantes qui se posent dans les domaines statistiques examinés par les directeurs des bureaux nationaux de statistique dans le cadre des travaux de la Commission de statistique.

comptabilité nationale, de l'énergie, de l'environnement et des statistiques démographiques et sociales.

d) Renforcement du système statistique mondial, grâce notamment, à une participation accrue des pays et une coopération plus intense entre les organisations internationales.

e) Réalisation de progrès dans la rationalisation et l'harmonisation des indicateurs du développement sur la base des décisions du Conseil économique et social.

f) Meilleure compréhension de l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) pour les activités topographiques et de cartographie aux niveaux national et international.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 8 numéros

2002-2003 (estimation) : 11 numéros

2004-2005 (objectif) : 8 numéros

d) Nombre de participants de pays et d'organisations internationales ayant assisté aux sessions de la Commission de statistique.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 379 participants enregistrés

2002-2003 (estimation) : 414 participants enregistrés

2004-2005 (objectif) : 420 participants enregistrés

e) Nombre d'activités menées en collaboration avec des organisations internationales en vue de rationaliser et d'harmoniser les indicateurs du développement.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 2 activités

2002-2003 (estimation) : 5 activités

2004-2005 (objectif) : 5 activités

f) Avis des participants aux conférences cartographiques régionales pour l'Asie et le Pacifique et pour les Amériques ainsi qu'à la Conférence sur la standardisation des noms géographiques sur la mesure dans laquelle ils ont acquis une meilleure compréhension des systèmes d'information géographique (SIG).

Mesures des résultats :

2000-2001 : indice 3

2002-2003 (estimation) : indice 3

2004-2005 (objectif) : indice 4

Facteurs externes

9.89 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées dans la mesure où les bureaux de statistique nationaux disposeront des ressources et moyens voulus et seront disposés à coopérer.

9.90 Les produits programmés pour l'exercice biennal sont les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Cinquième Commission sur le barème des quotes-parts (20);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention de la Cinquième

- Commission (2); rapport sur la vingt-deuxième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (1);
- ii) Commission de statistique :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : séances des trente-cinquième et trente-sixième sessions de la Commission de statistique (12);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Commission de statistique (20);
- iii) Comité des contributions :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : séances du Comité des contributions (60);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents d'information et documents de séance établis à l'intention du Comité des contributions (2) au sujet du barème des quotes-parts;
- iv) Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (9); séances de la vingt-deuxième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (18);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la vingt-deuxième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (1); rapport sur la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (1);
- v) Groupes spéciaux d'experts sur : les classifications économiques et sociales internationales (1); le manuel du tourisme et de la comptabilité environnementale (1); les indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (1); les statistiques de la pauvreté (1); la révision du manuel sur les indices de la production industrielle (1); le colloque sur le programme de recensements mondiaux de la population et du logement ayant pour thème les besoins actuels et les perspectives d'avenir (1); les réunions de sous-groupes techniques sur les classifications (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Recueil de statistiques et indicateurs de l'environnement*, édition 2003 (1); *Annuaire démographique*, sujet spécial (CD-ROM) (1); *Annuaire démographique*, éditions de 2002 et 2003 (2); *Bilans énergétiques et profils du secteur de l'électricité*, édition 2002 (1); *Annuaire des statistiques de l'énergie*, éditions 2002 et 2003 (2); profils de pays en matière d'environnement, Internet (1); *Annuaire des statistiques industrielles par produit*, éditions de 2002 et 2003 (CD-ROM) (4); *Statistiques du commerce international* (CD-ROM et Internet) (6); *Annuaire des statistiques du commerce international* (vol. I et II) (4); Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, données et tendances, éditions 2004 et 2005 (4); *Bulletin mensuel de statistique* (24); *Bulletin mensuel de statistiques* accessible en ligne (24); *Statistiques de la comptabilité nationale : analyse des principaux agrégats*, éditions de 2002 et 2003 (2); *Statistiques de la comptabilité nationale : principaux agrégats et tableaux détaillés*, éditions de 2002 et 2003 (2); numéros trimestriels du *Rapport sur les statistiques démographiques et de l'état civil* (16); *Annuaire statistique*, éditions de 2004 et 2005 (4); *Bulletin de statistique* (24); site Web sur la base commune

de données (8); site Web sur les archives des publications de la Division de statistique (2); site Web du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (2); site Web de la Division de statistique de l'ONU (8); site Web sur les groupes urbains (2); site Web sur les statistiques du commerce international (2); site Web sur le commerce international dans le secteur des services (2); site Web sur les indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (2); site Web sur la comptabilité nationale (2); site Web sur les indicateurs sociaux (4); site Web sur la Commission de statistique (2); site Web sur les classifications (2); site Web sur les statistiques démographiques et sociales (2); site Web sur les statistiques de l'énergie (2); site Web sur les statistiques de l'environnement (2); site Web sur les bonnes pratiques en matière de statistiques officielles (2); site Web sur les statistiques industrielles (2); site Web sur les travaux méthodologiques (2); *World Statistics in Brief*, éditions de 2004 et 2005 (4);

- ii) Publications isolées : manuel de base des noms géographiques (1); recueil des statistiques de la pauvreté (1); Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles (1); Glossaire révisé des statistiques de l'environnement (2); publication révisée des indices de la production industrielle (1); systèmes de romanisation, modes de présentation et normes applicables à l'échange de données toponymiques (1); Codes statistiques des pays et zones, révision 6 (1); supplément au Manuel sur l'établissement de statistiques internationales du commerce des marchandises (1);
 - iii) Supports techniques : élaboration technique et mise à jour de bases de données, documentation et formation dans les domaines des statistiques de l'environnement, de l'énergie et de la production par produit, des indices de la production industrielle, de la comptabilité nationale, des statistiques démographiques et des statistiques du commerce international et des classifications (2); mise au point d'interfaces pour l'automatisation de la saisie des réponses aux questionnaires statistiques (1); recommandations pour la révision de la liste de produits industriels utilisée aux fins de l'établissement de statistiques industrielles (1); en réponse à des demandes ponctuelles, communication de statistiques par messagerie électronique ou sur bande magnétique, disquette et CD-ROM, ou sortie d'imprimante (2); réponse aux demandes ponctuelles d'États Membres et d'autres utilisateurs souhaitant connaître les concepts et méthodes recommandés à l'échelle internationale et les pratiques nationales (2); échange de métadonnées statistiques normalisées, en collaboration avec le FMI, la Banque des règlements internationaux et autres institutions dans le cadre du groupe de travail interorganisations (2); Codes statistiques des pays et zones (Internet) (2); rapport statistique établi pour incorporation au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (2); guide technique pour l'élaboration de rapports sur les recensements administratifs (1); rapport technique sur les statistiques des migrations internationales (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : prestation de services consultatifs dans le domaine des statistiques et du traitement de données, pour renforcer les capacités nationales des bureaux de statistique des pays en développement; prestation de services techniques aux États Membres et dans le cadre des projets régionaux et interrégionaux, et de services de formation visant à aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion des

statistiques; et fourniture d'avis et d'une assistance technique à d'autres organisations au sujet de la méthode d'établissement du barème des quotes-parts;

- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers de formation destinés à renforcer les capacités statistiques des pays en développement et des pays en transition dans divers domaines statistiques;
- iii) Bourses d'études et subventions : bourses d'études, brefs stages de formation, voyages d'études et formation en cours d'emploi à l'intention de statisticiens des pays en développement et des pays en transition, en vue d'améliorer et de renforcer leurs connaissances et leurs compétences dans les domaines des statistiques et de la cartographie, et de mettre en place des réseaux statistiques régionaux et internationaux.

Tableau 9.19

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	23 821,8	23 844,7	125	124
Autres rubriques	2 051,5	2 078,7	–	–
Total	25 873,3	25 923,4	125	124
Fonds extrabudgétaires	3 000,0	1 000,0	–	–

- 9.91 L'augmentation nette de 22 900 dollars relative aux postes est la résultante de deux facteurs : l'effet-report de la création de trois postes P-2 au cours de l'exercice 2002-2003 et l'affectation au sous-programme 7 d'un poste P-3 redéployé dans le cadre de la réorganisation du Département. L'augmentation de 27 200 dollars prévue au titre des autres rubriques représente les ressources supplémentaires nécessaires pour financer les déplacements associés à l'exécution du programme de travail.

Sous-programme 6
Population

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 9 917 000 dollars

- 9.92 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la population. Le programme de travail a été élaboré dans le cadre du sous-programme 6 du programme 7 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 et a été examiné, sous forme de projet, par la Commission de la population et du développement à sa trente-sixième session.

Tableau 9.20

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Mieux comprendre la nature des phénomènes démographiques, en particulier les relations d'interdépendance entre population et développement.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Compréhension et prise de conscience accrues par les États Membres et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, des questions nouvelles qui se posent dans le domaine de la population et du développement, par exemple les migrations internationales, le vieillissement de la population et la pandémie de VIH/sida.

a) Opinion des utilisateurs sur la mesure dans laquelle les publications de la Division de la population ont permis aux États Membres, aux organisations non gouvernementales et à la société civile de mieux comprendre les questions qui se posent dans le domaine de la population et du développement, par exemple les migrations internationales, le vieillissement de la population et la pandémie de VIH/sida, et d'en prendre davantage conscience.

Mesures des résultats :

2000-2001 : note 3 sur une échelle de 1 à 5 (5 = excellent; 4 = très bon; 3 = bon; 2 = satisfaisant; 1 = médiocre, non satisfaisant) (système de notation applicable aux autres mesures des résultats ci-après)

2002-2003 (estimation) : note 4

2004-2005 (objectif) : note 4

b) Accès amélioré et en temps voulu des gouvernements et de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, aux estimations et aux projections des Nations Unies relatives à la population ainsi qu'à d'autres travaux de recherche qu'elles ont menés dans le domaine de la population et du développement, sur supports imprimés et sur l'Internet.

b) Les utilisateurs indiquent qu'ils reçoivent en temps utile des informations sur les estimations et projections officielles des Nations Unies relatives à la population établies par la Division de la population.

Mesures des résultats :

2000-2001 : note 3

2002-2003 (estimation) : note 4

2004-2005 (objectif) : note 4

Facteurs externes

- 9.93 Le sous-programme devrait parvenir à ses objectifs et donner les résultats escomptés à condition que les États Membres accordent la priorité à la nécessité d'atteindre les buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Produits

- 9.94 Les produits ci-après seront fournis au cours de l'exercice biennal :

- a) Services fournis à des organes intergouvernementaux et à des groupes d'experts (budget ordinaire) :

- i) Services fonctionnels fournis à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale (4 séances);
 - ii) Services fonctionnels fournis au Conseil économique et social (4 séances);
 - iii) Commission de la population et du développement :
 - a. Services fonctionnels fournis à la Commission (20 séances); réunions intersessions du Bureau de la Commission (8 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports intérimaires sur les activités menées dans le domaine de la population (2); programme de travail proposé dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 2004-2005 (1); rapport sur les tendances démographiques mondiales (1); rapports World population monitoring (2);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts dans les domaines suivants : migration internationale (réunion de coordination) (1); mortalité et VIH/sida (1); politiques relatives à la population passées, présentes et futures (1); incidences sociales et économiques du changement des structures d'âge de la population (1); méthodologie des projections, notamment en ce qui concerne les projections des incidences du VIH/sida (réunion technique) (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : *Concise Report on World Population Monitoring* (2); *Levels and Trends of Fertility: Analytical Report* (1); *Levels and Trends of International Migration* (1); *Levels and Trends of Mortality* (1); *National Population Policy 2005: Country Tables* (1); *Bulletin démographique des Nations Unies* (2); *Population Newsletter* (4); rapport de la neuvième enquête des Nations Unies auprès des gouvernements concernant la population et le développement (1); *User's Guide for the Population and Development Database* (1); *World Population Monitoring* (2); *World Population Prospects: the 2004 Revision*, vol. II: *Sex and age distribution of population* (1); *World Population Prospects: the 2004 Revision*, vol. III: *analytical report* (1); *World Population Prospects: the 2004 Revision*, vol. I: *comprehensive tables* (1); *World Urbanization Prospects: the 2005 Revision* (1);
 - ii) Publications isolées : *Emerging Issues in Mortality* (1); *Emerging Issues in Population and Development* (1); *Emerging Issues in Population Policies* (1); *Emerging Issues in International Migration* (1);
 - iii) Brochures, fiches documentaires, planches murales et dossiers d'information : fourniture de services spéciaux d'information et de données concernant la population (1); planches murales sur l'emploi des contraceptifs, 2005 (1); les niveaux et tendances de la fécondité, 2004 (1); la politique en matière de population (1); la population et le développement (1); les agglomérations urbaines (1); les populations urbaines et rurales (1); la population mondiale, 2004 (1);
 - iv) Supports techniques : bases de données sur l'emploi des contraceptifs (1); la fécondité (1); le mariage (1); les stocks de migrants (1); la mortalité (1); les politiques démographiques nationales, 2005 (1); les perspectives de la population mondiale : révision 2004, CD-ROM (1); les perspectives de l'urbanisation mondiale : révision de 2005, données sur deux disquettes (2); les politiques démographiques nationales, 2005 (édition interactive sur le Web) (1); la population, les ressources, l'environnement et le

développement (édition 2004-2005), CD-ROM (1); les perspectives de la population mondiale (publication électronique) (1).

Tableau 9.21

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	8 999,4	9 279,7	43	45
Autres rubriques	518,1	637,3	–	–
Total	9 517,5	9 917,0	43	45
Fonds extrabudgétaires	109,8	16,1	–	–

- 9.95 L'augmentation du montant indiqué au titre des postes (280 300 dollars) permettra de créer un poste de P-5 et un poste de P-3 pour renforcer les activités concernant la migration internationale. Dans son intitulé « Renforcer l'ONU » (A/57/387), le Secrétaire général a indiqué que le moment était venu « d'examiner dans son ensemble et sous ses divers aspects la question de la migration, qui concerne désormais des centaines de millions de personnes et se pose aux pays d'origine, de transit et de destination », et qu'il fallait mieux comprendre les causes « des mouvements internationaux de populations et leurs liens complexes avec le développement ». L'augmentation du montant indiqué au titre des autres rubriques (119 200 dollars) comprend une somme de 80 900 dollars au titre du personnel temporaire nécessaire pour aider à la préparation de la révision 2004 de World Population Prospects qui nécessitera l'adoption de nouvelles méthodologies et méthodes d'estimation pour établir les projections de la population, une somme de 20 200 dollars au titre de services de consultants et d'experts en raison du programme de travail envisagé et une somme de 18 100 dollars pour les voyages du personnel en rapport avec l'exécution du programme de travail.

Sous-programme 7

Développement mondial : tendances, questions et politiques

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 10 241 400 dollars

- 9.96 Pendant l'exercice biennal 2002-2003, ce sous-programme relevait de la Division de l'analyse des politiques de développement, laquelle a été supprimée du fait de la restructuration du Département. Deux nouvelles entités administratives, le Bureau des politiques et de la planification du développement et le Groupe du suivi et de l'évaluation économiques, ont été mis en place afin d'exécuter les activités prévues au titre du sous-programme. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 7 du programme 7 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.
- 9.97 Les principales fonctions du nouveau Bureau des politiques et de la planification du développement comprennent l'analyse des politiques de développement et de leurs résultats, la formulation de propositions relatives aux politiques et pratiques de développement; la mise au point d'une vision stratégique commune pour les entités économiques et sociales du Secrétariat et de mesures propres à garantir que cette vision est portée à la connaissance de tous les intéressés

(notamment en assurant des services fonctionnels au Comité des politiques de développement et au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales), l'élaboration d'un grand rapport intersectoriel au niveau du Département, la coordination des politiques et l'interface au sein du Département ainsi qu'à l'extérieur.

- 9.98 Les principales fonctions du nouveau Groupe du suivi et de l'évaluation économiques consisteront à analyser les tendances, perspectives et problèmes économiques à l'échelle mondiale, à suivre et à évaluer les résultats et perspectives des différents pays, à travailler en réseau avec d'autres institutions internationales et nationales spécialisées dans l'établissement de prévisions économiques au niveau national, à répondre aux demandes d'information et d'analyses économiques et à fournir un appui fonctionnel au Sous-Secrétaire général sur les questions économiques.

Tableau 9.22

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif: Aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à définir les politiques et mesures à adopter aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme et la croissance économique à court terme des pays en développement et des pays en transition, et parvenir à un accord à leur sujet; renforcer l'efficacité du Secrétariat et des entités économiques et sociales de l'Organisation à l'appui de ces politiques et mesures.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Accord intergouvernemental sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de développement, y compris ceux issus du Sommet du Millénaire et des conférences mondiales, comme en témoignent les conclusions concertées, les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (Bureau des politiques et de la planification du développement).

a) Opinion positive des États Membres quant aux résultats obtenus par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à ce propos et quant à l'appui fonctionnel que le sous-programme fournit à ces instances intergouvernementales dans les domaines concernés.

Mesures des résultats :

2000-2001 : note 3 sur une échelle de 1 à 5 (5 = excellent, 4 = très bon; 3 = bon; 2 = satisfaisant; 1 = médiocre, non satisfaisant) (système de notation applicable aux autres mesures des résultats ci-après)

2002-2003 (estimation) : note 3

2004-2005 (objectif) : note 4

b) Cohérence accrue entre les stratégies, politiques et mesures adoptées ou approuvées par les organes intergouvernementaux des Nations Unies qui s'occupent de différents aspects des politiques de développement, y compris celles qui se rapportent aux situations de conflit, à la paix et à la sécurité (Bureau des politiques et de la planification du

b) Satisfaction des États Membres quant à l'efficacité de l'interaction et de la coordination entre organes intergouvernementaux dans ces domaines et à l'appui fonctionnel que le sous-programme fournit aux efforts visant à renforcer la cohérence.

b) Cohérence accrue entre les stratégies, politiques et mesures adoptées ou approuvées par les organes intergouvernementaux des Nations Unies qui s'occupent de différents aspects des politiques de développement, y compris celles qui se rapportent aux situations de conflit, à la paix et à la sécurité (Bureau des politiques et de la planification du développement).

c) Renforcement de la coopération et de la coordination entre entités concernées du Secrétariat pour ce qui est des stratégies, politiques et mesures relatives aux problèmes de développement, y compris celles qui se rapportent aux situations de conflit, à la paix et à la sécurité (Bureau des politiques et de la planification du développement).

d) Amélioration des dialogues sur les perspectives macroéconomiques et les politiques mondiales au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, axés sur des problèmes de développement à court terme, les interactions macroéconomiques entre pays et groupes de pays et les conséquences des mesures de politique macroéconomique nationales pour d'autres pays, notamment pour les plus défavorisés.

b) Satisfaction des États Membres quant à l'efficacité de l'interaction et de la coordination entre organes intergouvernementaux dans ces domaines et à l'appui fonctionnel que le sous-programme fournit aux efforts visant à renforcer la cohérence.

Mesures des résultats :

2000-2001 : note 3

2002-2003 (estimation) : note 3

2004-2005 (objectif) : note 4

c) i) Intégration des liens entre paix et sécurité et développement, tant dans l'analyse des politiques et la documentation à l'intention des organes délibérants en vue du soutien fonctionnel que le Secrétariat fournit aux organes intergouvernementaux que dans les activités opérationnelles qu'il met en oeuvre sur le terrain;

Mesures des résultats :

2000-2001 : note non disponible

2002-2003 (estimation) : aucun document sur le lien entre paix et sécurité et développement

2004-2005 (objectif) : 1 document sur le lien entre paix et sécurité et développement

ii) Accord au sein du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et avec d'autres organes du Secrétariat, notamment les autres comités exécutifs, sur des mesures visant à renforcer la collaboration et à réduire les doubles emplois dans ce domaine.

Mesures des résultats :

2000-2001 : (sans objet)

2002-2003 (estimation) : 2 mesures adoptées

2004-2005 (objectif) : 4 mesures adoptées

d) Attention accrue accordée par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres instances, comme en témoigne la teneur des débats, à l'évolution et aux perspectives économiques à court terme à l'échelle mondiale et aux mesures nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats.

Mesures des résultats :

2000-2001 : à déterminer

d) Amélioration des dialogues sur les perspectives macroéconomiques et les politiques mondiales au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, axés sur des problèmes de développement à court terme, les interactions macroéconomiques entre pays et groupes de pays et les conséquences des mesures de politique macroéconomique nationales pour d'autres pays, notamment pour les plus défavorisés (Groupe du suivi et de l'évaluation économiques).

e) Capacité accrue, tant au sein des organes intergouvernementaux qu'au sein du Secrétariat, de tenir compte des aspects économiques en traitant d'autres problèmes et difficultés à l'échelon du pays ou de la région, notamment ceux auxquels se heurtent les pays en situation de conflit ou d'après conflit (Groupe de suivi et de l'évaluation économiques).

d) Attention accrue accordée par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres instances, comme en témoigne la teneur des débats, à l'évolution et aux perspectives économiques à court terme à l'échelle mondiale et aux mesures nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats.

Mesures des résultats :

2000-2001 : à déterminer

2002-2003 (estimation) : 1 référence dans une résolution

2004-2005 (objectif) : 2 références dans des résolutions

e) Utilisation accrue d'informations sur les pays, les structures économiques, les résultats et les perspectives et questions connexes dans les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur des problèmes propres à des pays ou à des régions, notamment sur les pays en situation de conflit ou d'après conflit.

Mesures des résultats :

2000-2001 : aucun rapport

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 1 rapport

Facteurs externes

9.99 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et donner les résultats escomptés, à condition que : a) les gouvernements soient disposés à conférer à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social un rôle approprié dans la formulation des politiques et des mesures propres à favoriser le développement; b) tous les acteurs concernés apportent le soutien nécessaire et participent activement et efficacement, selon les besoins, aux activités du Bureau et du Groupe.

Produits

9.100 Les produits prévus au cours de l'exercice biennal sont les suivants :

a) Bureau des politiques et de la planification du développement :

i) Services fournis à des organes intergouvernementaux et à des groupes d'experts (budget ordinaire) :

a. Assemblée générale :

i. Services fonctionnels fournis à la deuxième Commission de l'Assemblée générale (y compris pour des réunions officielles et officieuses) (24 séances);

ii. Documentation à l'intention des organes délibérants : assistance économique aux Balkans (1); assistance économique aux pays qui subissent les

- conséquences de l'application de sanctions économiques multilatérales (1); mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (1);
- b. Conseil économique et social :
 - i. Services fonctionnels : appui technique pour toutes les questions relevant du Comité des politiques de développement (24 séances);
 - ii. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les travaux du Comité des politiques de développement (2); assistance aux États tiers qui subissent les conséquences de l'application de sanctions économiques;
 - c. Comité des politiques de développement :
 - i. Services fonctionnels : appui administratif et fonctionnel portant sur tous les aspects de son programme de travail (20 séances);
 - ii. Documentation à l'intention des organes délibérants : études de base sur des questions à déterminer par le Conseil économique et social en juillet 2003 (3 études) et juillet 2004 (3 études) (6);
 - d. Groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : critères utilisés pour déterminer les pays les moins avancés (1); définition de mesures en faveur des pays les moins avancés (1);
- ii) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- a. Publications en série : rapport du Comité des politiques de développement (2); rapport de la réunion d'automne du projet LINK (2); rapport de la réunion de printemps du projet LINK (2);
 - b. Communiqués de presse et conférences de presse : réunion d'information du Conseil économique et social à sa session d'organisation (2).
- b) Groupe du suivi et de l'évaluation économiques :
- i) Services fournis à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire) :
 - a. Assemblée générale : documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale (1);
 - b. Conseil économique et social : documentation à l'intention des organes délibérants. *World Economic Situation and Prospects* [avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] (2); *La situation économique et sociale dans le monde, 2004 et 2005* (2);
 - ii) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - a. Publications en série : *Global Economic Outlook*, réunion d'automne du projet LINK (2); *Global Economic Outlook*, réunion de printemps du projet LINK (2); rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa sixième session, 2004 (1); rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa septième session, 2005 (1); *World Economic Situation and Prospects* (avec la CNUCED), 2004 (1); *World Economic Situation and Prospects* (avec la CNUCED), 2005 (1); *La situation économique et sociale dans le monde, 2004* (1); *La situation économique et sociale dans le monde, 2005* (1);

- b. Documents techniques : prévisions aux niveaux mondial et national, réunions de printemps et d'automne du projet LINK (4); rapports sur la situation et les perspectives économiques par pays et par région aux fins de publication sur la page Web de la Division (4); rapports présentés aux réunions du projet LINK sur la situation économique dans le monde et les nouveaux problèmes macroéconomiques à l'échelle mondiale (4); prévisions révisées aux niveaux mondial et national à l'issue des réunions de printemps et d'automne du projet LINK (4).

Tableau 9.23

Ressources nécessaires : sous-programme 7 (ancienne Division de l'analyse des politiques de développement)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	10 924,4	–	52	–
Autres rubriques	499,2	–	–	–
Total	11 423,6	–	52	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

9.101 La restructuration du Département a entraîné la suppression de la Division de l'analyse des politiques de développement. Deux nouvelles entités administratives, le Bureau des politiques et de la planification du développement et le Groupe du suivi et de l'évaluation économiques, ont été mis en place, qui relèvent tous les deux du sous-programme 7. Les postes affectés à l'ancienne Division de l'analyse des politiques de développement ont été redéployés comme suit : a) 20 postes [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 4 postes d'agent des services généraux (1re classe) et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes)] ont été transférés au Bureau des politiques et de la planification du développement; b) 22 postes [1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 3 P-2, 3 postes d'agent des services généraux (1re classe) et 6 postes d'agent des services généraux (autres classes)] ont été transférés au Groupe du suivi et de l'évaluation économiques; c) 8 postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] ont été transférés au sous-programme 10; un poste de P-5 est allé à la direction exécutive et l'administration et un poste d'agent des services généraux (1re classe) au Groupe de l'appui informatique. Les ressources au titre des autres rubriques ont été entièrement transférées au Bureau des politiques et de la planification du développement et au Groupe du suivi et de l'évaluation économiques.

a) Bureau des politiques et de la planification du développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 487 300 dollars

Tableau 9.24

Ressources nécessaires : Bureau des politiques et de la planification du développement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	5 189,7	–	24
Autres rubriques	–	297,6	–	–
Total	–	5 487,3	–	24
Fonds extrabudgétaires	70,0	–	–	–

- 9.102 Le montant de 5 189 700 dollars permettra le transfert de 24 postes au Bureau des politiques et de la planification du développement mis en place à la suite de la restructuration du Département, à savoir : 20 postes [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 4 postes d'agent des services généraux (1re classe) et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes)] provenant de l'ancienne Division de l'analyse des politiques de développement; un poste de D-1 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) provenant du sous-programme 3; un poste P-4 provenant du sous-programme 8 et un poste P-3 provenant du sous-programme 5. Les ressources au titre des autres rubriques (297 600 dollars) qui proviennent en partie de l'ancienne Division de l'analyse des politiques de développement, permettront de financer les services de personnel temporaire (34 200 dollars), de consultants et d'experts (151 100 dollars), les voyages du personnel (75 500 dollars) et les services contractuels (36 800 dollars).

b) Groupe du suivi et de l'évaluation économiques

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 754 100 dollars

Tableau 9.25

Ressources nécessaires : Groupe du suivi et de l'évaluation économiques

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	–	4 434,7	–	22
Autres rubriques	–	319,4	–	–
Total	–	4 754,1	–	22
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 9.103 Le montant de 4 434 700 dollars permettra de financer le coût de 22 postes [1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 3 P-2, 3 postes d'agent des services généraux (1re classe) et 6 postes d'agent des services généraux (autres classes)] qui seront transférés de l'ancienne Division de l'analyse des politiques de développement au nouveau Groupe du suivi et de l'évaluation économiques en raison de la restructuration du Département. Les ressources au titre des autres rubriques (319 400 dollars), qui proviennent en partie de l'ancienne Division de l'analyse des politiques de développement, permettront de financer les services de personnel temporaire (17 100 dollars), de consultants et d'experts (212 700 dollars), les voyages du personnel (52 800 dollars) et les services contractuels (36 800 dollars).

Sous-programme 8 Administration publique, financement et développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 11 252 500 dollars

- 9.104 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. Le programme de travail correspondant a été établi sur la base du sous-programme 8 du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 9.26

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faciliter les délibérations intergouvernementales sur le rôle de l'administration et des finances publiques dans le processus de développement et aider les gouvernements intéressés des pays en développement et des pays en transition à renforcer leurs capacités en matière de formulation des politiques et de gestion, ainsi que leurs capacités institutionnelles. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration des politiques et de gestion et à celui des institutions, en vue de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et des résultats des grandes conférences mondiales tenues récemment.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration du dialogue intergouvernemental sur le rôle de l'administration publique dans la mise en oeuvre de Déclaration du Millénaire et des résultats des grandes conférences mondiales.

a) Satisfaction exprimée au sujet du soutien fourni par le sous-programme aux comités d'experts et processus d'orientation.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : 20 lettres, commentaires, évaluations de rapports ou notes directives

2004-2005 (objectif) : 30 lettres, commentaires, évaluations de rapports ou notes directives

b) Meilleure perception par les autorités nationales des principales approches et des problèmes nouveaux liés à la gouvernance, au professionnalisme, à l'éthique et à la réforme de la fonction publique, à la prestation de services publics, à la gestion socioéconomique, et à la mobilisation et à la gestion des ressources.

b) Satisfaction exprimée par les participants aux séminaires, réunions de groupes d'experts et délibérations intergouvernementales sur les connaissances acquises et l'amélioration des compétences, et commentaires sur l'utilité des publications, sites Web et documents techniques.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 45 % d'évaluations positives des réunions et séminaires par les participants

2002-2003 (estimation) : 50 % d'évaluations positives des réunions et séminaires par les participants

2004-2005 (objectif) : 80% d'évaluations positives des réunions et séminaires par les participants

c) Amélioration des méthodes d'identification et de collecte de données de base sur le secteur public.

c) Accès accru des États membres et du public à la base de données du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN).

Mesures des résultats :

2000-2001 : 100 000 visites

2002-2003 (estimation) : 200 000 visites

c) Amélioration des méthodes d'identification et de collecte de données de base sur le secteur public.

d) Meilleur accès à l'information, aux pratiques optimales et aux innovations dans les domaines de la gouvernance et de l'administration et des finances publiques grâce à l'informatique.

e) Renforcement des capacités des institutions économiques et sociales en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire, de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable.

f) Meilleure perception du rôle de l'État dans la création d'une société du savoir et du potentiel que les technologies de l'information et de la communication offrent d'améliorer le fonctionnement des voyages gouvernementaux, notamment par l'informatisation des services administratifs.

c) Accès accru des États membres et du public à la base de données du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN).

Mesures des résultats :

2000-2001 : 100 000 visites

2002-2003 (estimation) : 200 000 visites

2004-2005 (objectif) : 250 000 visites

d) Nombre de consultations du site Web du Réseau mondial en ligne sur l'administration et les finances publiques (UNPAN).

Mesures des résultats :

2000-2001 : 12 millions de visites

2002-2003 (estimation) : 21 600 000 visites

2004-2005 (objectif) : 26 400 000 visites

e) Commentaires des gouvernements et des autorités aux niveaux national et régional au sujet de la manière dont les missions consultatives et les projets de coopération technique les aident à atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire par le biais de leurs systèmes d'administration publique.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : 32 États Membres affirmant l'utilité des services consultatifs

2004-2005 (objectif) : 40 États Membres affirmant l'utilité des services consultatifs

f) Satisfaction exprimée par les États Membres et la société civile au sujet des produits d'administration électronique fournis par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer

Facteurs externes

- 9.105 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et les réalisations escomptées, sous réserve qu'il y ait une volonté politique et que la situation particulière de chaque pays se prête à la réforme et à la modernisation de l'appareil de l'État.

Produits

9.106 Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme donnera lieu à la réalisation des produits ci-après :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : séances plénières (8); et réunions-débats demandées par l'Assemblée générale aux fins de l'étude des nouvelles questions qui se posent dans le secteur public;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur l'administration publique et le développement (par le Conseil économique et social) (1);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : séances du Conseil économique et social (6); et réunions-débats demandées par le Conseil aux fins de l'étude des données de base et tendances dans le secteur public;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la deuxième réunion du Comité d'experts de l'administration publique (1);
 - iii) Réunion du Comité d'experts de l'administration publique :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : réunion du Comité d'experts de l'administration publique (et fourniture de services techniques) (22);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de synthèse sur les données de base et tendances dans le secteur public (1); rapport sur le programme concernant l'administration publique, le financement et le développement (1); documents analytiques et documents de travail concernant certaines questions (10);
 - iv) Quatre groupes spéciaux d'experts sur : les finances publiques aux fins de la lutte contre la pauvreté (1); la décentralisation de l'administration en vue du développement durable : tendances, approches, orientations et stratégies en matière de renforcement des capacités (1) ressources humaines pour une administration publique efficace dans le cadre de la mondialisation (1); méthodes d'évaluation et de transfert de nouvelles pratiques administratives optimales (1); enseignements tirés des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement (1); informatisation des services administratifs et efficacité du secteur public (1); coopération secteur public-secteur privé concernant la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement (1); renforcement des institutions économiques et sociales en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement (1); gouvernance aux fins de la planification participative;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : compendium of Best Practices and Innovation in Public Administration (Recueil des pratiques optimales et innovations dans l'administration publique) (1); Rapport sur le secteur public dans le monde (1); étude sur l'informatisation des services administratifs (1);
 - ii) Publications isolées : décentralisation de l'administration en vue du développement durable : tendances, approches, politiques et stratégies en matière de renforcement des capacités (1); ressources humaines pour une administration publique efficace dans le

cadre de la mondialisation (1); méthodes d'évaluation et de transfert des innovations administratives optimales (1); enseignements tirés des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement (1); informatisation des services administratifs et efficacité du secteur public (1); coopération secteur public-secteur privé en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement (1); renforcement des institutions économiques et sociales en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement (1); gouvernance en vue d'une planification participative (1); contrôle et évaluation axés sur les résultats (1); théorie et approches de la lutte contre la pauvreté et économie politique de l'administration publique (1); enseignements tirés de la coopération technique concernant la gouvernance socioéconomique;

- iii) Appui fonctionnel au Forum mondial sur la réforme de l'administration publique (1);
- iv) Manifestations spéciales : cinq réunions ministérielles régionales sur les nouvelles tendances dans le secteur public (en coopération avec les commissions régionales) (5); remise de distinctions en reconnaissance de la valeur du service public (décision 2000/231 du Conseil économique et social) (1); soutien en faveur de la célébration de la Journée du secteur public (23 juin);
- v) Documents techniques : Development Administration Newsletter (4); maintenance et amélioration du site Web sur l'administration et le coût des élections (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur les organisations, les programmes et les experts spécialisés dans la gestion des conflits (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur les indicateurs et évaluations de l'activité du secteur public (1); maintenance et mise à jour du Réseau mondial d'information en ligne sur l'administration et les finances publiques (1); documents de travail et de synthèse concernant certaines questions spécialisées (10); recueil des meilleures pratiques en matière d'informatisation des services administratifs (1); maintenance et mise à jour des données sur l'éthique du secteur public et inventaire du programme sur l'administration publique en Afrique (1); document technique sur l'efficacité du secteur public dans le développement social (1);
- vi) Ressources audiovisuelles : matériaux pédagogiques sur CD-ROM (4);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
 - i) Services consultatifs : une soixante de missions d'évaluation des besoins et de diagnostic en matière d'administration et de finances publiques et de gouvernance socioéconomique au titre des compétences techniques du sous-programme; environ huit directives, manuels et matériaux de formation utilisables par le secteur public des pays en développement et des pays en transition qui demanderont à bénéficier de cette assistance; environ 16 séminaires de formation, ateliers et dialogues concernant l'action gouvernementale, la planification et l'exécution, l'administration et les finances publiques, ainsi que la gouvernance socioéconomique à organiser, à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, l'accent étant mis sur des initiatives encourageant la coopération Sud-Sud et l'innovation dans l'administration publique;
 - ii) Projets sur le terrain : environ 80 projets (en collaboration avec le PNUD et d'autres entités opérationnelles) visant à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et des pays en transition intéressés dans les domaines de l'administration et des finances publiques, et de la gouvernance socioéconomique.

Tableau 9.27

Ressources nécessaires : sous-programme 8

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	9 866,0	10 666,8	50	56
Autres rubriques	718,1	585,7	–	–
Total partiel	10 584,1	11 252,5	50	56
Fonds extrabudgétaires	17 006,0	37 163,4	5	5

9.107 Le montant de 10 666 800 dollars prévu au titre de la rubrique Postes comprend un accroissement de 800 800 dollars imputable au redéploiement de postes découlant de la restructuration du Département comme suit : redéploiement du sous-programme 3 de 13 postes : 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 8 postes d'agent des services généraux (autres classes); redéploiement vers le sous-programme 10 d'un poste D-1, d'un poste P-5, d'un poste P-3 et de deux postes d'agent des services généraux (autres classes); et redéploiement au Bureau des politiques et de la planification du développement d'un poste P-4; redéploiement au sous-programme 3 d'un poste P-2. Le montant de 585 700 dollars prévu sous « Autres rubriques » comprend une diminution de 132 400 dollars et servira à financer les services de consultants et d'experts, les voyages des fonctionnaires et les services contractuels.

**Sous-programme 9
Exploitation écologiquement viable des forêts**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 190 100 dollars

Tableau 9.28

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Ce sous-programme a pour objectif d'instaurer une concertation permanente entre les gouvernements et les organisations internationales, notamment les grands groupes visés dans Action 21, sur les mesures à prendre pour favoriser l'application d'accords relatifs aux forêts et promouvoir une conception commune de l'exploitation écologiquement viable des forêts; améliorer la coopération et la coordination internationale avec divers partenaires tels que le Partenariat sur les forêts; examiner les questions relatives aux forêts et aux nouveaux domaines critiques de façon globale, exhaustive et intégrée, et promouvoir la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts en vue de renforcer l'engagement politique à long terme fondé sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (principes de gestion des forêts), le chapitre 11 d'Action 21 et les résultats des travaux du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) est le principal mécanisme intergouvernemental à même de faciliter et de coordonner la mise en oeuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, et d'organiser l'exploitation viable à terme des forêts à tous les niveaux, ainsi que d'autres actions de protection des forêts qui pourraient être convenues.

b) Application du plan d'action pour la mise en oeuvre des propositions du GIF/FIF, du programme de travail et du plan d'action pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts, par pays, du Partenariat sur les forêts et des autres acteurs concernés, et, sur la base des rapports établis à cette occasion, contribuer en 2005 à l'appréciation des progrès réalisés.

c) Mise en place d'un mécanisme efficace de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la gestion écologiquement viable des forêts, pour servir de base à l'examen de futures actions à entreprendre.

d) Renforcement des engagements politiques en faveur de la gestion, de la conservation et de l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts grâce à l'action des ministères concernés et adoption de principes de gestion écologiquement viable des forêts, comme priorité de l'ordre du jour international, compte tenu des corrélations existant entre le secteur des forêts et d'autres secteurs, par une démarche cohérente.

e) Création et renforcement de partenariats, notamment public-privé et coopération internationale, notamment la collaboration interinstitutions, dans le cadre par exemple du Partenariat sur les forêts, afin de faciliter la prise de dispositions visant à accroître les

a) Nombre de références au Forum des Nations Unies sur les forêts dans les travaux des sessions des conseils d'administration des organes s'occupant des forêts tels que conventions, organisations, instruments, institutions, processus et organismes internationaux.

Mesures des résultats :

2000-2001 : à déterminer

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 20 références

b) Nombre de rapports facultatifs nationaux, incluant les monographies, soumis par les pays et les groupes compétents sur l'application des propositions de plan d'action du GIF/FIF.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 23 rapports facultatifs nationaux

2004-2005 (objectif) : 40 rapports facultatifs nationaux

c) Nombre de pays qui intègrent les critères et indicateurs de gestion écologiquement viable des forêts dans leurs rapports nationaux.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : sans objet

2004-2005 (objectif) : à déterminer

d) Participation accrue des ministres responsables des forêts aux réunions ministérielles de haut niveau du Forum des Nations Unies sur les forêts, notamment pour une concertation politique entre les ministres et les dirigeants des organismes membres du Partenariat sur les forêts.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 27 ministres

2004-2005 (objectif) : 35 ministres

e) Nombre accru de partenariats public-privé sur les forêts, de formes de coopération internationale et d'activités interinstitutions, dans le cadre par exemple du Partenariat sur les forêts, et initiatives nationales ou animées par des organisations, à l'appui des thèmes liés aux

ressources financières, le transfert des écotecnologies, le commerce et la création de capacités, l'application de la loi et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, en particulier s'agissant des ressources financières, du transfert des écotecnologies, du commerce international et de la création de capacités.

Mesures des résultats :

2000-2001 : sans objet

2002-2003 (estimation) : 10 initiatives à l'appui de l'exploitation écologiquement viable des forêts

2004-2005 (objectif) : 12 initiatives à l'appui de l'exploitation écologiquement viable des forêts

Facteurs externes

- 9.108 Le sous-programme réalisera ses objectifs et obtiendra les réalisations escomptées si les gouvernements et les organisations et instruments internationaux et régionaux accordent la priorité voulue à l'application de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, à la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (principes de gestion des forêts), le chapitre 11 d'Action 21 et les propositions de plans d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts.

Produits

- 9.109 Les produits suivants devraient être réalisés durant l'exercice biennal :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions, des quatrième et cinquième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts(80); des réunions du Bureau du Forum en vue des quatrième et cinquième sessions (12); des consultations officieuses sur les questions critiques dans le cadre des quatrième et cinquième sessions du Forum, par exemple l'examen de l'efficacité des dispositions internationales prises en faveur des forêts; de l'examen des progrès accomplis et des actions à entreprendre et de plusieurs autres questions soulevées en 2003-2005 (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Notes du Secrétaire général sur les thèmes critiques du programme de travail pluriannuel du Forum pour 2004-2005, et notamment : la collecte de données de référence sur les critères d'examen; un processus proposé pour faciliter l'examen de l'efficacité du bilan international des forêts; contributions des grands groupes à la concertation des parties prenantes (Conseil économique et social/première session du Forum); contributions des grands groupes au sujet des critères d'examen; amélioration de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes du Secrétariat en faveur des groupes spéciaux d'experts du Forum des Nations Unies sur les forêts pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports;

financement de l'exploitation écologiquement viable des forêts; transfert des écotecnologies; et examen de recommandations sur les paramètres d'un mandat pour la mise en place d'un cadre juridique s'appliquant à tous les types de forêts (4); rapports du Partenariat sur les forêts au Forum des Nations Unies sur les forêts (2); rapports des quatre groupes spéciaux d'experts au Forum des Nations Unies sur les forêts (4); rapports du Secrétaire général sur les thèmes pertinents du programme de travail pluriannuel du Forum pour l'exercice biennal 2004-2005, notamment pour le débat au niveau des ministres, et concertation ministérielle avec les chefs des organisations membres du Partenariat sur les forêts (9); rapports du Forum des Nations Unies sur les forêts (2);

- ii) Groupes spéciaux d'experts sur le financement et le transfert des écotecnologies (1); sur les méthodes et les mécanismes du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports (1); sur l'examen des paramètres d'un mandat pour l'élaboration d'un cadre juridique s'appliquant à tous les types de forêts (1); groupe de représentants des grands groupes pour organisme pour la concertation des parties prenantes pour les quatrième et cinquième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts et recommandations émanant de la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, selon les besoins (2); réunions d'experts sur la concertation des parties prenantes sur la gestion durable des forêts durant les quatrième et cinquième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts (2); une réunion sur un des trois thèmes qui seront choisis (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : répertoire des sources de financement de l'exploitation écologiquement viable des forêts, y compris les nouvelles sources de financement, avec les directives pour la rédaction des demandes de financement et des propositions de projets (1); calendrier des principaux événements concernant les forêts (8); bulletins du Forum des Nations Unies sur les forêts (*UNFF News*) (24);
 - ii) Publications isolées : étude générale du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports sur l'exploitation écologiquement viable des forêts (1); problèmes et pratiques d'exploitation écologiquement viable des forêts (1); examen des données de référence pour l'établissement de critères spécifiques pour l'examen de l'efficacité (1); examen des options et recommandations relatives aux paramètres d'un mandat pour l'élaboration d'un cadre juridique s'appliquant à tous les types de forêts (1); exploration des stratégies de financement de l'exploitation écologiquement viable des forêts (1);
 - iii) Brochures, fiches documentaires, cartes murales, dossiers d'information : module d'exposition du Forum des Nations Unies sur les forêts, portatif, à des fins pédagogiques, utilisé pour faire plus largement connaître le Forum lors des conférences et des grandes réunions (1); dossiers d'information sur le Forum des Nations Unies sur les forêts, pour les quatrième et cinquième sessions du Forum (brochures, affichettes, fiches documentaires) (4);
 - iv) Communiqués de presse et conférences de presse : à l'occasion des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts et des activités entreprises dans ce cadre par le Secrétariat (4);
 - v) Manifestations spéciales : réunions d'information à l'intention des missions permanentes sur la préparation des quatrième et cinquième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts (4); manifestations organisées par le Forum des Nations Unies sur les forêts et par le Partenariat sur les forêts lors de réunions et de conférences

portant sur les forêts en 2004-2005, conformément au programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts (1);

- vi) Supports techniques : document d'orientation et plan conceptuel du Partenariat sur les forêts (2); création et tenue à jour du site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts (1); directives pour l'établissement de rapports aux quatrième et cinquième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts afin d'aider les pays qui établissent leurs rapports sur les propositions de plans d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts aux sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts (12); notes d'information à l'intention du bureau du Forum et du Partenariat sur les forêts, qui seront publiées sur le site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts (8); projet de formulaire pour l'établissement de rapports facultatifs sur les forêts aux quatrième et cinquième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, afin d'aider les pays à utiliser les propositions de plans d'action susvisées et à établir leurs rapports à ce sujet à l'intention des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts (12);
 - vii) Services fonctionnels fournis à des réunions interorganisations : réunions du Partenariat sur les forêts et de son réseau (10);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services et avis fournis sur des questions de fond, à leur demande, aux gouvernements par le canal de diverses réunions de groupes d'experts et de grands groupes sur les questions forestières, afin de faciliter l'application et de renforcer les liens entre le niveau national et le niveau mondial; fourniture d'un appui organique et d'avis, à leur demande, aux pays, et initiatives des organisations à l'appui des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, et renforcement des liens entre le niveau national et le niveau mondial; fourniture d'appuis techniques et généraux, sur demande, en vue de mobiliser une coopération internationale, y compris sur l'appui financier et technique à la mise en oeuvre des propositions de plans d'action du GIF/FIF dans les pays en développement;
 - ii) Cours, séminaires et ateliers : séminaires ou ateliers de formation à l'intention des décideurs nationaux, pour renforcer les capacités nationales dans certains domaines de l'exploitation écologiquement viable des forêts.

Tableau 9.29

Ressources nécessaires : sous-programme 9

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	778,0	1 398,6	6	6
Autres rubriques	786,7	791,5	–	–
Total	1 564,7	2 190,1	6	6
Fonds extrabudgétaires	1 352,8	895,9	–	–

- 9.110 Le montant de 1 398 600 dollars permettra de financer les postes; l'augmentation de 620 600 dollars s'explique par la nécessité de financer les postes qui ont été créés durant l'exercice biennal 2002-2003. Le montant de 791 500 dollars au titre des autres rubriques (dont une augmentation de 4 800 dollars) permettra de financer les services de consultants et d'experts, les voyages, les dépenses opérationnelles générales, les fournitures, le mobilier et le matériel. L'augmentation de 4 800 dollars comprend 2 200 dollars pour des dépenses opérationnelles générales et 2 600 dollars pour les fournitures et le matériel.

Sous-programme 10 Financement du développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 555 400 dollars

- 9.111 Le sous-programme relève du nouveau Bureau du financement du développement.
- 9.112 Conformément aux dispositions de la résolution 57/282 de l'Assemblée générale (par. 6 de la section I), le sous-programme 10 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 a été établi dans l'esprit des révisions apportées au programme 7 du plan à moyen terme 2002-2005, qui prévoit la création d'un nouveau sous-programme 10 sur le financement du développement afin de tenir compte du texte issu de la Conférence internationale sur le financement du développement comme l'avait recommandé le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-deuxième session.
- 9.113 Le programme de travail a donc été formulé en fonction des propositions que renferment les paragraphes 45 à 50 du rapport du Secrétaire général sur les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/57/344), entérinés par l'Assemblée générale par sa résolution 57/273 du 20 décembre 2002.
- 9.114 Les activités menées en collaboration avec les secrétariats des principales institutions concernées (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce, CNUCED et Programme des Nations Unies pour le développement), en utilisant pleinement le mécanisme du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et en s'inspirant d'une approche participative et novatrice et des arrangements connexes relatifs à la coordination qui ont été utilisés dans le cadre des préparatifs de la Conférence (voir par. 71 et 72) du Consensus de Monterrey).

Tableau 9.30

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Fournir un appui efficace sur le plan administratif pour un suivi permanent, dans le système des Nations Unies, des accords et engagements conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement tels qu'ils sont consignés dans le Consensus de Monterrey, et pour le financement, pour les aspects relatifs au développement, des activités découlant des textes issus des grandes conférences et des sommets des Nations Unies dans le domaine économique et social, et en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Contrôle efficace, par les nombreux acteurs concernés, de la mise en oeuvre et du suivi des accords et engagements conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement tels qu'ils sont consignés dans le Consensus de Monterrey.

b) Renforcement des liens entre le processus du financement du développement et la réalisation des buts et objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que la croissance économique soutenue et le développement durable.

c) Renforcement du rôle et utilisation plus complète de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que des organes intergouvernementaux ou directeurs compétents des institutions parties prenantes, pour mieux assurer le suivi et la coordination des conférences, notamment la cohérence et la cohésion des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux à l'appui du développement.

d) Coopération et interaction accrues entre les parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles intervenant dans le financement du développement, sur la base

a) L'information fournie par les États Membres et par les autres organismes concernés par le financement du développement sur les progrès accomplis et sur les obstacles rencontrés dans l'application des accords et des engagements conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement tels que consignés dans le Consensus de Monterrey.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : à déterminer a posteriori pour 2003

2004-2005 (objectif) : à déterminer

b) L'information fournie par les États Membres et les organismes ayant participé au processus du financement du développement, sur les progrès accomplis dans la mobilisation des ressources financières permettant d'atteindre les buts et objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : à déterminer a posteriori pour 2003

2004-2005 (objectif) : à déterminer

c) Satisfaction exprimée par les États Membres quant à la qualité de l'appui de fond offert et des contributions faites par le sous-programme aux délibérations intergouvernementales ayant lieu à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, et dans les organes directeurs ou intergouvernementaux compétents des autres institutions parties prenantes, pour mieux assurer le suivi et la coordination des résultats des conférences.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : à déterminer a posteriori pour 2003

2004-2005 (objectif) : à déterminer

d) i) Meilleure cohérence, meilleure coordination et meilleure coopération entre les organismes des Nations Unies, y compris entre les institutions financières et

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d'une compréhension claire et du respect de leur mandat et de leurs structures de direction.

commerciales internationales, dans l'application et le suivi des résultats de la Conférence;

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible
 2002-2003 (estimation) : à déterminer
 a posteriori pour 2003
 2004-2005 (objectif) : à déterminer

ii) Participation et contribution accrues des parties prenantes non institutionnelles (société civile et secteur privé) à la mise en oeuvre des éléments pertinents du Consensus de Monterrey et du processus du financement du développement.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible
 2002-2003 (estimation) : à déterminer
 a posteriori pour 2003
 2004-2005 (objectif) : à déterminer

e) Capacité et volonté accrues des gouvernements, en particulier ceux des pays en développement et en transition, de participer activement au processus du financement du développement, pour bien assurer le suivi de l'application des accords et des engagements conclus à la Conférence et continuer à jeter des passerelles entre les organisations et initiatives en ce qui concerne le développement, les finances et le commerce dans le cadre de l'ensemble de l'ordre du jour de la Conférence.

e) Réaction des États Membres à la contribution du sous-programme à l'amélioration de leur capacité de participer activement et efficacement au processus du financement du développement.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible
 2002-2003 (estimation) : à déterminer
 a posteriori pour 2003
 2004-2005 (objectif) : à déterminer

Facteurs externes

9.115 Le sous-programme réalisera ses objectifs et obtiendra les réalisations escomptées si : a) les décideurs nationaux et internationaux participent pleinement au suivi de l'application des accords et des engagements conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement; et b) si les ressources nécessaires pour atteindre les buts et objectifs du développement internationalement convenus sont disponibles.

Produits

9.116 Les produits suivants seront fournis durant l'exercice biennal :

a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels des réunions de la Deuxième Commission (séances, consultations officieuses sur le suivi de la Conférence internationale sur le

- financement du développement et questions connexes) (20); de tables rondes ministérielles avec la participation de représentants des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles intervenant dans le processus du financement du développement (2005 – « Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ») (6);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Textes issus de la réunion spéciale annuelle de haut niveau du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce (2004 et 2005) (2); préparatifs et résultats du dialogue de haut niveau sur le financement du développement (2); rapports sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (2); rapports sur l'intégration financière internationale (2);
- ii) Conseil économique et social :
- a. Services fonctionnels des réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et avec l'Organisation mondiale du commerce sur le financement du développement (6); des consultations entre des représentants du Conseil et les directeurs siégeant aux conseils d'administration de la Banque mondiale, du FMI et de l'Organisation mondiale du commerce, sur le suivi de la Conférence de Monterrey et préparatifs des réunions annuelles de printemps entre ces institutions (6); de la concertation avec la société civile et le secteur privé sur le financement du développement (6); des séances officielles, consultations officieuses et réunions de groupes de travail sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et des questions connexes, durant les sessions de fond du Conseil économique et social de 2004 et 2005 (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur le dialogue des parties prenantes, pour les réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, avec la participation de représentants de la société civile et des entreprises (6); rapport sur les travaux du Groupe d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à sa douzième session (1); rapports du dialogue de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales internationales, durant les sessions de fond du Conseil économique et social en 2004 et 2005 (2);
- iii) Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale :
- a. Service fonctionnel de la douzième réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (et de son comité directeur) (28);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Manuel révisé de négociation des traités fiscaux bilatéraux entre pays développés et en développement (1); documents thématiques sur les thèmes qui seront choisis par le Groupe d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à sa onzième session (6);
- iv) Groupes spéciaux d'experts sur les thèmes qui seront choisis lors de consultations intergouvernementales en vue des réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC en 2004 et 2005, et pour le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement (2005) (3); ainsi que sur la coopération internationale en matière fiscale (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire)
 - i) Publications en série : Building on Monterrey (imprimés et CD-ROM, 2005) (2); Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales (mise à jour) (1); Convention type des Nations Unies sur la double imposition (mise à jour) (1);
 - ii) Publications isolées : Étude de la fiscalité locale décentralisée (1); documents de travail et notes techniques sur certaines questions de politique de financement du développement et de mobilisation des ressources, pour réaliser les buts et objectifs de développement internationalement convenus y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (6);
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : exposés, séminaires et débats à l'intention des délégations à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale (2) et du Conseil économique et social (4) avec la participation de représentants de parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles intervenant dans le processus du financement du développement (6);
 - iv) Supports techniques : mise à jour de la page d'accueil du « Financement du développement » sur Internet; notes sommaires sur le financement des questions de développement à l'intention de fonctionnaires des Nations Unies de haut rang qui rencontrent des représentants des gouvernements et d'organisations non gouvernementales (12);
 - v) Services fonctionnels des réunions interinstitutions et coordination avec les secrétariats des grandes institutions concernées par le processus du financement du développement (Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED et PNUD) ainsi que les commissions régionales et banques régionales de développement; concertation et dialogue avec d'autres parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles (société civile et secteur privé) (12);
 - vi) Documentation à l'intention des réunions interinstitutions : documents de référence sur le suivi du Consensus de Monterrey, à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (2);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires)
 - i) Services consultatifs : assistance technique aux pays en développement et pays en transition intéressés, à leur demande, en vue du renforcement de leurs capacités de gestion de l'économie, dans le domaine du financement du développement;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : séminaires et auditions régionaux organisés en coopération avec les commissions régionales des Nations Unies (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) et banques de développement, avec la participation de représentants des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles concernées, sur des questions intéressant plus particulièrement ces régions, dans l'optique de l'application du Consensus de Monterrey et de son suivi (5);
 - iii) Projets sur le terrain : évaluations des besoins et des impacts à la demande des pays en développement et pays en transition intéressés, pour créer des capacités nationales dans le domaine de la politique de financement du développement, dans l'esprit du Consensus de Monterrey.

Tableau 9.31

Ressources nécessaires : sous-programme 10

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	95,5	4 202,0	1	21
Autres rubriques	99,2	353,4	–	–
Total	194,7	4 555,4	1	21
Fonds extrabudgétaires	1 631,5	816,0	–	–

- 9.117 Le montant de 4 202 000 dollars servira à financer les postes; l'augmentation de 4 106 500 dollars s'analyse comme suit : a) financement intégral d'un poste D-2 dont la création a été approuvée dans l'exercice biennal 2002-2003; b) création de cinq nouveaux postes comme prévu dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/57/32), comme suit : un poste P-5, celui de chef de section chargé de suivre l'application du Consensus de Monterrey aux niveaux international et national, et d'assurer l'interaction avec les grandes institutions concernées (Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED, PNUD) ainsi qu'avec les commissions régionales et banques régionales de développement; un poste P-4 dont le titulaire suivra de près les engagements souscrits par les gouvernements au regard du processus du financement du développement, notamment par la création de capacités nationales, et des groupements régionaux concernés; un poste P-3 dont le titulaire suivra les partenariats créés avec la société civile et le secteur privé dans l'optique du processus du financement du développement; deux postes d'agent des services généraux (autres classes) dont les titulaires apporteront un appui technique à la mise à jour du site Web « Financement du développement » ainsi que des bases de données en ligne et qui assureront les services de secrétariat nécessaires; c) un redéploiement des postes au profit du sous-programme, après la restructuration du Département, comme suit : 7 postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] provenant du sous-programme 7; 5 postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-3 et 2 agents des services généraux (autres classes)] provenant du sous-programme 8; un poste P-2 provenant du sous-programme 4; un poste d'agent des services généraux (autres classes) provenant du sous-programme 3; et un agent des services généraux (autres classes) provenant du Groupe d'appui à l'information.
- 9.118 Le montant de 353 400 dollars au titre des autres rubriques comprend une augmentation de 254 200 dollars; il permettra de financer les services de personnel temporaire, de consultants et d'experts et des voyages et services contractuels. L'augmentation de 254 200 dollars résulte à la fois d'augmentations des services de consultants et d'experts (161 800 dollars), des voyages (51 700 dollars) et des services contractuels (80 200 dollars) et d'une diminution des besoins de personnel temporaire (39 500 dollars).

Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

- 9.119 Par sa résolution 57/293 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a approuvé le versement d'une avance de 250 000 dollars à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme en 2002, dans l'attente d'annonces de contributions fermes ou de la

réception de contributions volontaires, indispensables pour assurer le bon fonctionnement de l'Institut. Cette opération n'étant pas appelée à se répéter, le montant prévu pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre des subventions et contributions diminue d'autant.

Tableau 9.32

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005b
		Budget ordinaire		
Postes				
Autres rubriques	250,0	—	—	—
Total	250,0	—	—	—
Fonds extrabudgétaires	—	—	—	—

D. Appui au programme

Tableau 9.33

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
		Budget ordinaire		
Postes	6 368,4	7 233,6	15	16
Autres rubriques	2 050,0	2 517,9	10	11
Total	8 418,4	9 751,5	25	27
Fonds extrabudgétaires	32 446,2	34 927,4	20	18

1. Service administratif

- 9.120 Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de la gestion du personnel, des finances et de l'administration générale. En outre, il assure l'appui administratif et l'appui au programme pour la mise en oeuvre des programmes opérationnels du Département, notamment le Compte pour le développement, les activités de coopération technique, les projets imputés aux fonds extrabudgétaires et d'autres activités spéciales.
- 9.121 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Service administratif s'efforcera d'améliorer les activités d'appui au programme, aussi bien dans les domaines de compétence traditionnels que dans les nouveaux aspects de la gestion des ressources humaines.

Tableau 9.34

Ressources nécessaires : Service administratif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	2 868,9	3 131,0	15	16
Autres rubriques	3 499,5	4 102,6	–	–
Total	6 368,4	7 233,6	15	16
Fonds extrabudgétaires	32 430,2	34 927,4	20	18

9.122 Le montant de 3 131 000 dollars servira à financer des postes; il accuse une augmentation imputable au redéploiement d'un poste P-4 du Bureau du Secrétaire général adjoint au Service de la gestion de la coopération technique, afin de fournir un appui financier et technique aux projets du Compte pour le développement gérés par le Département. Le montant des ressources nécessaires au titre des autres rubriques (4 102 600 dollars) a augmenté de 603 100 dollars, hausse qui est le résultat net a) des augmentations suivantes : 88 200 dollars pour les dépenses générales de fonctionnement du Département en matériel informatique – location et entretien –; 504 200 dollars pour la prise en charge des frais afférents à toutes les communications longue distance intérieures et internationales passées à partir de chaque poste de téléphone/télécopie/modem; 381 800 dollars pour l'entretien et le renforcement de l'infrastructure technique du réseau local (LAN), du Système intégré de gestion (SIG), du courrier électronique et d'autres services électroniques; 19 600 dollars pour financer les besoins du Département en fournitures et accessoires de bureau courants; et 149 500 dollars pour financer l'achat du mobilier et du matériel nécessaires au Département; et b) une diminution de 540 200 dollars imputable au fait que les ressources prévues au titre du personnel temporaire nécessaire pour l'établissement des volumes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ne sont plus nécessaires.

2. Groupe de l'appui informatique

Tableau 9.35

Ressources nécessaires : Groupe de l'appui informatique

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	1 891,3	2 359,2	10	11
Autres rubriques	158,7	158,7	–	–
Total	2 050,0	2 517,9	10	11
Fonds extrabudgétaires	16,0	–	–	–

- 9.123 L'augmentation des dépenses de personnel est le résultat net du financement intégral de deux postes P-2 approuvés pour l'exercice biennal 2002-2003 dans le cadre du développement du Système intégré d'information sur les réunions et la documentation (IMDIS); du redéploiement d'un poste P-4 du Bureau du Secrétaire général adjoint, afin de poursuivre le développement et l'entretien du Système, et d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) de l'ancienne Division de l'analyse des politiques de développement; et du redéploiement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) au sous-programme 10. Les ressources nécessaires au titre des autres rubriques doivent permettre de recruter le personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe, et de financer les services contractuels et l'achat de fournitures et d'accessoires au niveau correspondant au maintien des programmes.

Tableau 9.36

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7)

Le Comité a demandé d'étudier la question de la coordination des systèmes SIG, IMDIS et SIB et d'inclure les résultats dans le rapport de situation détaillé sur l'application de la stratégie en matière d'informatique de l'Organisation (A/56/7, chap. I, par. 93).

En collaboration avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et de la Division de l'informatique, une interface pilote a été établie entre le SIG et le système IMDIS, afin d'établir un suivi intégré des projets du compte pour le développement (chap. 33 du budget-programme). Cette interface fait fond sur une procédure complètement automatisée de téléchargement des données financières du SIG qui sont alors intégrées aux données du projet figurant dans le système IMDIS. Si cette approche s'avère utile en pratique, elle pourrait être étendue à d'autres domaines de coopération technique.

Le Comité consultatif a conclu qu'il était urgent d'examiner les questions des services consultatifs dans le contexte du Comité administratif de coordination, du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales et du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les discussions à ce sujet devraient viser à définir clairement les rôles respectifs du Département des affaires économiques et sociales, de la CNUCED, du PNUD et d'autres organismes, y compris les fonds, les programmes et les commissions régionales, dans la prestation de services consultatifs aux États Membres, afin de rationaliser les

Les entités du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales procèdent actuellement à un examen détaillé de leurs activités opérationnelles dont les résultats seront présentés au Secrétaire général adjoint dans un rapport sur les activités de coopération technique du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales : note sur le renforcement de la coordination. Cette étude, qui aura recours au cadre des 10 rubriques utilisé dans l'examen des projets de budget des entités, devrait donner lieu à des conclusions intersectorielles sur les orientations futures des activités de coopération technique du Comité exécutif.

opérations au niveau des pays, d'éviter les chevauchements d'activités et d'assurer l'utilisation efficace et optimale des ressources, qu'elles soient inscrites au budget ordinaire ou qu'elles proviennent de sources extrabudgétaires (chap. II, par. IV.24).

Le Comité a insisté sur la nécessité et l'importance d'un examen rigoureux du programme de publications du Département par les organes intergouvernementaux (chap. II, par. IV.31).

Le Comité consultatif a noté toutefois que, pour ce qui est du suivi et de l'exécution des programmes, la capacité du Système IMDIS demeurerait limitée. Il n'existe actuellement aucune norme pour l'introduction des indicateurs de succès ou des réalisations escomptées; par ailleurs, le Système n'est pas relié au système financier. En outre, l'introduction systématique des données par les directeurs de programme n'est pas assurée. À cet égard, le Comité a demandé qu'un rapport de situation lié à l'examen à mi-parcours de l'expérience acquise en ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats soit présenté en 2002, avant l'examen du projet de budget pour l'exercice 2004-2005 (chap. II, par. IV.35).

Assemblée générale
(résolution 56/253, par. 94)

L'Assemblée a prié le Secrétaire général d'étudier, en consultation avec les organes intergouvernementaux concernés, à propos de la fourniture de services consultatifs aux États Membres, les moyens d'éviter les doubles emplois et d'utiliser les ressources de manière optimale et

La liste des publications en tant que partie intégrante des produits du programme est présentée dans le contexte de notes sur les programmes de travail des sous-programmes pertinents du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice 2004-2005 présentées aux organes techniques pertinents du Conseil économique et social.

Le rapport demandé a été présenté dans le document A/57/478. De nouveaux perfectionnements visant à intégrer de nouvelles données afin de mesurer les résultats et à relier le Système IMDIS aux autres systèmes budgétaires et financiers sont actuellement examinés conjointement par le Bureau des services de contrôle interne et la Division de la planification des programmes et du budget.

Le rapport du Secrétaire général sur la fourniture de services consultatifs (A/57/363) a été présenté à l'Assemblée générale et a donné lieu à la décision 57/563.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

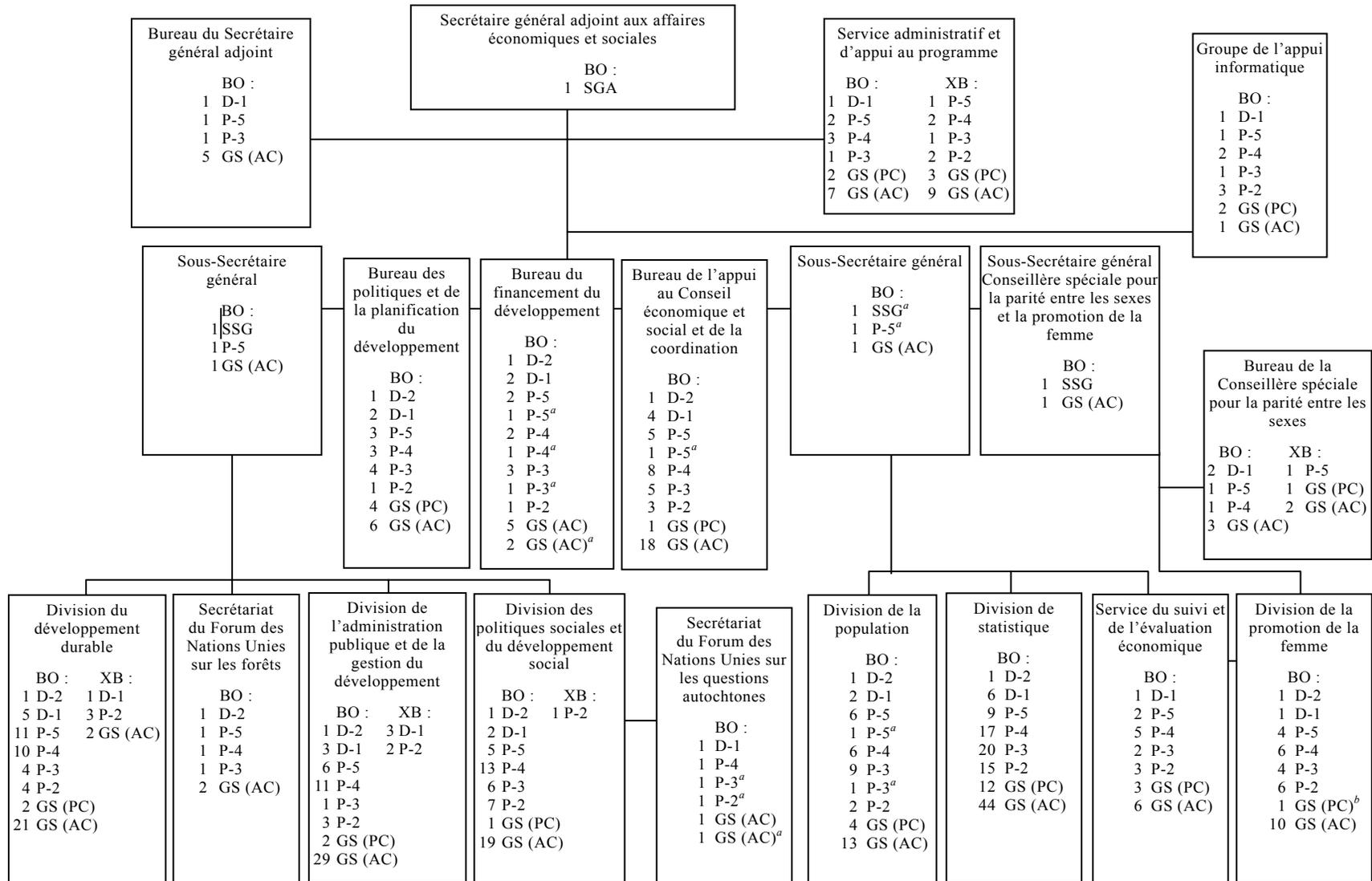
L'Assemblée a prié le Secrétaire général d'étudier, en consultation avec les organes intergouvernementaux concernés, à propos de la fourniture de services consultatifs aux États Membres, les moyens d'éviter les doubles emplois et d'utiliser les ressources de manière optimale et efficace, et de faire rapport sur la question aux organes intergouvernementaux concernés à sa cinquante-septième session (par. 94).

Le rapport du Secrétaire général sur la fourniture de services consultatifs (A/57/363) a été présenté à l'Assemblée générale et a donné lieu à la décision 57/563.

Chapitre 9

Département des affaires économiques et sociales

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2004-2005



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; GS (PC) = agent des services généraux (1re classe);
GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires.

^a Nouveaux postes. ^b Reclassements.

Annexe

Produits récurrents qui ne seront pas exécutés durant l'exercice biennal 2004-2005

<i>A/56/6 paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.50 a) i) b.	Rapport sur la restructuration et la revitalisation du système des Nations Unies dans trois domaines économiques et sociaux	2	Reprogrammation : rapport intégré dans le suivi des conclusions adoptées par le Conseil économique et social.
9.50 b) i)	Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou strictement réglementée ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements	2	Reprogrammation : publication désormais diffusée sur un site Web et qui sera établie en collaboration avec le PNUE et l'OMS.
9.55 a) i) b.	Rapport sur l'élimination des crimes contre les femmes commis au nom de l'honneur	1	Reprogrammation : rapport intégré à d'autres documents à l'intention des organes délibérants (voir résolution 57/181).
9.55 b) i) b.	Division de la promotion de la femme : <i>Bulletin d'information de la Division</i>	4	Reprogrammation : bulletin disponible sur le site Web général de la Division de la promotion de la femme.
9.55. a) v) b.	Commission de la condition de la femme, rapport sur le suivi des résolutions et décisions du Conseil économique et social	2	Rapport non utilisé par la Commission de la condition de la femme.
9.55 a) i) b.	Rapport sur l'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales	1	Reprogrammation : rapport intégré à d'autres documents à l'intention des organes délibérants (voir résolution 56/188).
9.55 a) iii) b.	Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur l'analyse des rapports initiaux et périodiques des États parties à la Convention	4	Suppression en raison d'une utilisation limitée.
9.62 b) i)	<i>Bulletin sur le vieillissement</i>	4	Supprimé suite aux projets de réforme et aux propositions visant à revoir les priorités de l'Organisation, pour rationaliser le programme de travail. Au lieu d'une publication officielle, on diffusera, selon que de besoin, sur un site Web approprié, des vues, nouvelles et informations sur cette question.

<i>A/56/6 paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.62 b) i)	<i>Bulletin sur l'élimination de la pauvreté</i>	2	Suite aux projets de réforme et aux propositions visant à revoir les priorités de l'Organisation pour rationaliser le programme de travail. Au lieu d'une publication officielle, on diffusera, selon que de besoin, sur un site Web approprié, des vues, nouvelles et informations sur cette question.
9.62 b) i)	<i>Bulletin sur les personnes handicapées</i>	6	Suite aux projets de réforme et aux propositions visant à revoir les priorités de l'Organisation pour rationaliser le programme de travail. Au lieu d'une publication officielle, on diffusera, selon que de besoin, sur un site Web approprié, des vues, nouvelles et informations sur cette question.
9.62 b) i)	<i>Série pauvreté</i>	4	Suite aux projets de réforme et aux propositions visant à revoir les priorités de l'Organisation pour rationaliser le programme de travail. Au lieu d'une publication officielle, on diffusera, selon que de besoin, sur un site Web approprié, des vues, nouvelles et informations sur cette question.
9.62 b) i)	<i>Bulletin d'information des Nations Unies sur la jeunesse</i>	6	Suite aux projets de réforme et aux propositions visant à revoir les priorités de l'Organisation pour rationaliser le programme de travail. Au lieu d'une publication officielle, on diffusera, selon que de besoin, sur un site Web approprié, des vues, nouvelles et informations sur cette question.
9.69 a) iii) b.	Descriptifs de pays	1	Ces descriptifs ne paraîtront plus en tant que documents à l'intention des organes délibérants. Une analyse de la situation sera fournie, selon que de besoin.

<i>A/56/6 paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.69 a) iii) b.	Rapports sur l'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau des pays	1	Ces rapports seront intégrés au rapport d'ensemble sur le suivi de l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement soumis à la Commission du développement durable.
9.69 b) i)	<i>CSD Update</i> (trimestriel)	8	Le bulletin <i>CSD Update</i> ne sera plus publié sur papier; une version électronique sera accessible sur le Web, afin d'atteindre un public plus vaste.
9.69 b) i)	Small island developing States success stories	2	Des exemples d'activités couronnées de succès ont déjà été publiés et diffusés et continueront d'être affichés sur le SIDSNet et sur le site Web de la Division du développement durable, en tant qu'élément subsidiaire des rapports.
9.69 b) i)	Sustainable Development Series	4	Ces informations seront diffusées sur le Web en tant qu'élément subsidiaire du <i>CSD Update</i> .
9.73 b) i)	Bulletin du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (support papier et Internet, deux numéros par an)	8	Reprogrammation : bulletin intégré au <i>Bulletin de statistiques</i> .
9.73 b) i)	<i>Classification Newsletter</i> (support papier et Internet)	12	Reprogrammation : bulletin intégré au <i>Bulletin de statistiques</i> .
9.73 b) i)	<i>Bulletin des statistiques de l'environnement</i> (support papier et Internet)	8	Reprogrammation : bulletin intégré au <i>Bulletin de statistiques</i> .
9.73 b) i)	<i>SNA Newsletter: SNA News and Notes</i> (support papier et Internet)	8	Reprogrammation : bulletin intégré au <i>Bulletin de statistiques</i> .
9.73 b) i)	Site Web sur les statistiques et indicateurs mondiaux concernant les femmes, mise à jour annuelle	2	Reprogrammation : site Web intégré au site Web sur les indicateurs sociaux.
9.77 b) i)	Rapport du Sous-Comité des estimations et projections démographiques du Comité administratif de coordination à sa vingt-deuxième session	1	Le Sous-Comité a été supprimé.

<i>A/56/6 paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.77 b) i)	<i>Bulletin démographique des Nations Unies</i>	2	Réduction du nombre des produits qui sont passés de 4 à 2 volumes.
9.77 b) i)	<i>National Population Policy 2003: Documentation</i>	1	Cette documentation figurera sur CD-ROM.
9.77 b) iii)	Liste des acquisitions du Centre de références sur la population	24	Uniquement destinée à l'usage interne.
9.85 b) i)	<i>Directory of Organizations and Institutions in the Public Sector</i>	2	Les informations contenues dans cette publication changent constamment et seront donc diffusées par l'intermédiaire du réseau UNPAN et non plus sous la forme d'une publication qui perd très rapidement son utilité.
9.85 b) i)	<i>Suppléments aux conventions fiscales internationales</i>	2	Les informations figurant dans cette publication changent constamment et seront donc diffusées par l'intermédiaire du réseau UNPAN et non plus sous la forme d'une publication qui perd très rapidement son utilité.
Total		124	